

GENERAL MOTORS, HYUNDAI, VOLKSWAGEN, OPEL, TOYOTA LES GÉANTS MONDIAUX À L'ASSAUT DU MARCHÉ ALGÉRIEN

PAGE 5



Alger mise sur l'arrivée de constructeurs internationaux pour accélérer la production locale, développer la sous-traitance et réduire la dépendance aux importations.

Parlement Une session sous haute pression législative

PAGE 3



Un budget de plus de 1 562 milliards de dinars pour l'Intérieur Merad fixe les priorités du secteur

PAGE 4



Décès de
Mohamed Ali Haroun

Le Président de la République présente ses condoléances

PAGE 16



Minurso, autonomie, référendum LES INQUIÉTUDES DE RAHABI

PAGE 2

Contribution

Peut-on réviser les tarifs de l'eau sans toucher au tarif social ?

PAGES 6-7



France Le spectre d'une nouvelle révolte sociale

PAGE 11



MINURSO, AUTONOMIE, RÉFÉRENDUM Les inquiétudes de Rahabi

Les pressions autour du Sahara occidental dépassent le conflit et touchent directement aux équilibres stratégiques de l'Algérie.

A l'approche du vote du Conseil de sécurité de l'ONU sur le mandat de la Minurso, l'ancien ministre et ambassadeur Abdelaziz Rahabi met en garde contre une évolution du processus politique susceptible, selon lui, de marginaliser le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et de bouleverser les équilibres en Afrique du Nord.

Dans une publication sur sa page officielle facebook, l'ancien diplomate dénonce les pressions exercées par les États-Unis et la France pour faire du plan d'autonomie marocain la base incontournable du règlement du conflit. Il estime que cette orientation risque de transformer le processus onusien en un mécanisme de validation d'une solution prédéterminée, au détriment du libre choix des Sahraouis.

Au centre de ses préoccupations figure l'avenir de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso), créée en avril 1991 dans le cadre du processus de règlement du conflit entre le Maroc et le Front Polisario. Rahabi redoute une réduction de ses prérogatives, jusqu'à l'abandon de sa mission liée à l'organisation d'un référendum, voire la fin de ses fonctions de maintien de la paix avant mai 2027. Une perspective qui, à ses yeux, consacrerait un changement majeur dans la gestion internationale du dossier.

Il rappelle que le cessez-le-feu de 1991 s'inscrivait dans une démarche devant conduire à une consultation populaire sur le statut du territoire. Or, plus de trois décennies après, le référendum demeure sans concrétisation, tandis que les initiatives diplomatiques privilégient désormais,



selon lui, les paramètres du plan marocain.

LE PLAN D'AUTONOMIE AU CŒUR DES TENSIONS

L'ancien ambassadeur critique la position des puissances occidentales qui présentent le plan d'autonomie proposé par Rabat comme la seule base de négociation possible. Il considère qu'une telle condition restreint les marges de discussion et compromet la recherche d'une solution mutuellement acceptable, en imposant à l'avance le cadre du règlement.

Rahabi s'interroge également sur l'évolution du rôle de l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU, Staffan de Mistura. Il voit dans la recherche de nouveaux

interlocuteurs sahraouis, jugés plus conciliants, un risque de marginalisation du Front Polisario, acteur central du processus politique et représentant du peuple sahraoui reconnu dans ce cadre par les Nations unies.

Il évoque, dans ce contexte, des initiatives visant à promouvoir une représentation alternative des Sahraouis, parallèlement au Polisario. Il dénonce aussi les tentatives de certains responsables américains de présenter le mouvement indépendantiste comme une organisation terroriste. Ces démarches, selon son analyse, participeraient d'une stratégie d'influence destinée à modifier les termes politiques du conflit.

L'ALGÉRIE DANS LE VISEUR

Pour Rahabi, les enjeux dépassent le seul avenir du Sahara occidental. L'Algérie serait indirectement ciblée par une stratégie visant à la présenter comme un soutien à un mouvement qualifié de terroriste et comme un relais de l'Iran dans la région. L'ancien diplomate établit un lien entre ces pressions et la décision américaine du 10 décembre 2020 de reconnaître la souveraineté marocaine sur le territoire, dans le contexte de la normalisation des relations entre le Maroc et Israël. Il estime que l'Algérie et le Front Polisario supportent une partie du coût diplomatique de cet arrangement, dont les répercussions pourraient peser durablement sur les équilibres régionaux. L'avenir des réfugiés sahraouis constitue un autre volet de ses préoccupations. Accueillis en Algérie depuis plusieurs décennies, ils doivent, selon lui, conserver leur droit au retour et à l'autodétermination. Rahabi met en garde contre des solutions fondées sur des financements internationaux et des choix individuels qui pourraient, estime-t-il, détourner l'attention du règlement politique du conflit. Il rappelle également la responsabilité historique de l'Espagne, ancienne puissance administrante, après son retrait du territoire en 1975. Rahabi plaide pour le respect du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et dénonce les pressions américaines visant à imposer le plan d'autonomie marocain. Il appelle à des négociations sans conditions préalables et à une consultation libre des Sahraouis, mettant en garde contre une reconfiguration de l'Afrique du Nord au détriment de leurs droits.

Assia M.

ATTENTAT EN JORDANIE

L'Algérie condamne avec la plus grande fermeté

L'Algérie a condamné avec la plus grande fermeté l'attaque terroriste ayant ciblé une église dans le gouvernorat de Karak, en Jordanie, faisant plusieurs morts et blessés, a indiqué, vendredi, un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. Dans son communiqué, l'Algérie a dénoncé un «acte criminel odieux» portant atteinte à la sécurité et à la stabilité du Royaume hachémite de Jordanie, en contradiction avec les valeurs humaines, les préceptes religieux de tolérance et les principes moraux. À la suite de cet attentat, l'Algérie a exprimé sa pleine solidarité avec la Jordanie, son gouvernement et peuple, réaffirmant son soutien au pays frère dans sa lutte contre le terrorisme et l'extrémisme sous toutes leurs formes. Elle a également présenté ses sincères condoléances aux familles des victimes, leur exprimant sa compassion, et souhaité un prompt rétablissement à l'ensemble des blessés, ainsi que davantage de sécurité et de stabilité au Royaume hachémite de Jordanie.

CRISE MIGRATOIRE À CEUTA

Rabat aurait été alerté en amont

Les services de sécurité marocains avaient été informés des préparatifs d'une opération migratoire massive vers Ceuta, ainsi que des appels diffusés sur les réseaux sociaux incitant à une entrée collective dans cette ville espagnole, selon un rapport du Centre national de renseignement espagnol (CNI), cité vendredi par plusieurs médias.

Transmis à la justice espagnole dans le cadre d'une enquête en cours, le document indique que les autorités marocaines avaient été alertées avant l'afflux massif de migrants survenu les 30 et 31 juillet derniers. Selon les mêmes sources, les services de renseignement espagnols avaient notamment signalé à leurs homologues marocains la circulation de messages appelant des milliers de personnes à se diriger vers Ceuta.

Le rapport du CNI fait également état d'une «attitude passive» des forces de sécurité marocaines durant ces événements, marqués par une arrivée importante de migrants, notamment par voie maritime. Ces éléments pourraient contribuer à éclairer les circonstances dans lesquelles s'est déroulée cette opération migratoire et le rôle éven-



tuel des différents acteurs.

D'après le document, les services espagnols avaient adressé, le 29 juillet, une alerte urgente à leurs homologues marocains, notamment à la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST) et à la Direction générale des études et de la documentation (DGED). Cette alerte portait sur les appels circulant sur les réseaux sociaux et encourageant des passages massifs vers l'enclave espagnole.

L'attention des enquêteurs porte désormais sur la manière dont ces informations ont été exploitées et les éventuelles décisions prises après leur transmission. L'examen des échanges entre les services

concernés pourrait notamment permettre de déterminer si les alertes ont été suivies d'actions préventives et d'évaluer les conditions dans lesquelles les mouvements de migrants se sont amplifiés. Ces éléments sont susceptibles de contribuer à la reconstitution de la chronologie des événements et à l'identification des responsabilités éventuelles.

Ces révélations interviennent alors que la justice espagnole cherche à établir les responsabilités dans cette crise migratoire, notamment en déterminant si l'opération a été planifiée, coordonnée ou financée par des acteurs identifiés. Le rapport du CNI apporte ainsi de

nouveaux éléments sur le niveau d'information dont disposaient les autorités marocaines avant les événements.

L'afflux des 30 et 31 juillet avait provoqué une situation tendue à Ceuta, obligeant les autorités espagnoles à gérer l'arrivée massive de migrants. L'enquête judiciaire doit désormais permettre de préciser les circonstances de cette mobilisation, les conditions de son déroulement et les éventuelles défaillances dans la gestion de la situation.

Au-delà de l'établissement des faits, cette affaire remet en lumière les enjeux de la coopération sécuritaire entre l'Espagne et le Maroc, deux pays dont les relations sont étroitement liées à la surveillance des frontières et à la gestion des flux migratoires. La capacité des autorités à anticiper les mouvements collectifs constitue un enjeu majeur pour prévenir de nouvelles situations de tension autour des enclaves espagnoles en Afrique du Nord.

À ce stade, les éléments rapportés reposent sur le contenu attribué au document du renseignement espagnol et ne préjugent pas des conclusions définitives de l'enquête judiciaire.

PARLEMENT

Une session sous haute pression législative

La session parlementaire s'articule autour de plusieurs priorités législatives, entre examen du PLF 2027, réformes institutionnelles et dossiers sensibles.

Le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, a présidé, hier, une réunion du bureau, élargie aux présidents des groupes parlementaires, aux représentants des membres non affiliés à un groupe parlementaire et au contrôleur parlementaire. Selon un communiqué du Conseil, cette réunion a porté sur «le calendrier des travaux du Conseil de la nation pour la période à venir», ainsi que sur un échange de vues concernant plusieurs autres questions.

De son côté, la présidente de l'Assemblée populaire nationale (APN), Khalida Boufedache, a présidé, jeudi, une réunion du bureau, consacrée notamment à l'établissement du calendrier des séances plénières pour la période à venir. Il a été également examiné les questions orales et écrites qui leur avaient été soumises, avant de transmettre au gouvernement celles qui répondaient aux exigences légales.

LE PARLEMENT À PIED D'ŒUVRE

Les deux chambres du Parlement algérien ont ouvert leur session ordinaire 2026-2027 le 16 septembre dernier. Celle-ci s'annonce particulièrement chargée,



avec plusieurs dossiers à dimension politique, économique et sociale.

Parmi les principaux textes et dossiers inscrits à l'ordre du jour, figurent le projet de loi de finances (PLF) pour 2027, la révision du Code pénal, ainsi que des questions liées au développement local, à la lutte contre la criminalité et aux fléaux sociaux.

Le Parlement a entamé cette session par l'adoption, début octobre, de la révision du Code

pénal, marquée notamment par le rétablissement de l'application effective de la peine de mort pour plusieurs crimes graves. Il a également adopté l'ordonnance portant Code de justice militaire.

Actuellement, les parlementaires poursuivent l'examen du PLF 2027. Le vote solennel sur l'ensemble du texte à l'Assemblée populaire nationale est prévu autour des 17 et 18 novembre 2026, avant son examen par le Conseil de la nation.

DEUX SESSIONS EXTRAORDINAIRES AUJOURD'HUI

Les deux chambres du Parlement algérien sont, par ailleurs, convoquées pour des sessions extraordinaires distinctes aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'une réunion conjointe des deux chambres. Les députés de l'APN se réuniront à 10h, tandis que les membres du Conseil de la nation se retrouveront à 14h. L'ordre du jour n'a pas été dévoilé. Toutefois,

dans ce type de circonstance, les parlementaires pourraient être appelés à se prononcer sur une décision présidentielle importante. Le caractère confidentiel de cette convocation alimente les spéculations des observateurs, qui évoquent notamment un éventuel examen et une approbation d'une ordonnance présidentielle relative à la défense nationale, dans un contexte marqué par la coopération militaire avec le Niger. Cette hypothèse reste toutefois à confirmer officiellement.

DES PROJETS DE LOI IMPORTANTS À EXAMINER

Outre les sessions extraordinaires prévues aujourd'hui, le Parlement devra se pencher sur plusieurs dossiers au cours de la session 2026-2027. Les parlementaires auront à examiner et à débattre d'un certain nombre de projets de loi importants. Parmi les textes susceptibles d'être inscrits à l'ordre du jour, figurent notamment le projet de loi relatif à la commune et à la wilaya, celui portant sur l'organisation et le contrôle du commerce extérieur, le projet de loi relatif à l'économie de la connaissance et aux start-up, ainsi que le texte consacré à l'urbanisme.

S. Smati

ALGÉRIE-MAURITANIE

La route Tindouf-Zouérate sous haute protection

Face aux menaces transfrontalières, Alger et Nouakchott renforcent leur coordination sécuritaire pour protéger leurs frontières et garantir la poursuite des travaux de la route stratégique reliant Tindouf à Zouérate.

L'Algérie et la Mauritanie renforcent leur coopération sécuritaire. Les deux pays ont tenu, le 22 octobre à Zouérate, dans le nord de la Mauritanie, leur deuxième réunion bilatérale de coordination sécuritaire de l'année 2026. Au cœur des discussions : la surveillance des frontières communes, la lutte contre les activités illicites et la sécurisation du projet routier reliant Tindouf à Zouérate. La rencontre a réuni des repré-

sentants du commandement de la 2e Région militaire mauritanienne et du secteur opérationnel Sud de Tindouf, relevant de l'Armée nationale populaire (ANP). Les délégations étaient conduites respectivement par le colonel Cheikh Sidi Bouyessalek, commandant de la 2e Région militaire mauritanienne, et le général-major Kamel Meradji, commandant du secteur opérationnel Sud de Tindouf.

Les échanges ont porté sur la situation sécuritaire le long de la frontière commune et les moyens de renforcer la coordination opérationnelle face aux menaces transfrontalières, notamment le trafic de drogue, l'immigration clandestine et l'exploitation

minière illégale.

UN AXE ROUTIER À ENJEU STRATÉGIQUE

Les deux délégations ont également examiné les mesures nécessaires à la sécurisation des entreprises chargées de réaliser la route reliant Tindouf, en Algérie, à Zouérate, en Mauritanie. Les discussions ont notamment mis l'accent sur la protection du personnel des entreprises algériennes mobilisées sur le chantier et la nécessité de garantir la continuité des travaux. Cette liaison terrestre constitue un projet structurant pour les relations entre Alger et Nouakchott. Elle doit faciliter les échanges commerciaux, amé-

liorer la connectivité entre les deux pays et contribuer au développement des échanges économiques transfrontaliers. La sécurisation de cet axe représente ainsi un enjeu à la fois militaire et économique. La poursuite des travaux nécessite une coordination étroite entre les autorités des deux pays, dans un contexte marqué par la persistance de diverses activités illicites dans les zones frontalières.

MAINTIEN DE LA CONCERTATION MILITAIRE

À l'issue de la réunion, le général-major Kamel Meradji a remercié son homologue mauritanien pour son accueil et son hospitali-

té. Il a également transmis les salutations du général d'armée Saïd Chanegriha, chef d'état-major de l'ANP, au général de corps d'armée Mohamed Vall Ould Rais, chef d'état-major général des armées mauritaniennes, ainsi qu'au peuple mauritanien. Cette deuxième réunion de l'année confirme la volonté des deux pays de maintenir un dialogue militaire régulier et de coordonner leurs efforts face aux défis sécuritaires communs. Elle illustre également l'importance accordée à la protection des infrastructures stratégiques accompagnant le rapprochement économique entre l'Algérie et la Mauritanie.

S. R.

ÉLECTIONS LOCALES

Le RND mise sur les compétences

Le secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), Monder Bouden, a dévoilé, hier, à M'sila, le bilan des candidatures présentées par son parti en prévision des élections locales du 28 novembre prochain.

Lors d'un meeting avec les militants et les élus de sa formation politique, il a indiqué que le RND avait présenté des listes dans les 69 Assemblées populaires de wilaya (APW), contre 51 wilayas sur 58 lors du scrutin de 2021. Le parti a également déposé 1 250 listes pour les Assemblées

populaires communales (APC), soit près de 200 de plus qu'aux précédentes élections.

Monder Bouden a souligné que la sélection des candidats reposait sur plusieurs critères, notamment les compétences, l'expérience, l'ancienneté militante et la réputation au sein de leur environnement social. Il a affirmé que son parti était parvenu, dans une large mesure, à respecter ces exigences.

Le responsable du RND a également évoqué les réserves exprimées au sujet de l'application de la loi électorale, notamment

après l'exclusion de plusieurs candidats. Il a toutefois estimé que ce texte avait été élaboré avec «des objectifs nobles et de bonnes intentions».

Abordant les enjeux du scrutin, Monder Bouden a présenté les élections locales comme une occasion de poursuivre le processus de construction et de développement à l'échelle territoriale. Il a notamment insisté sur le rôle des Assemblées élues dans la gestion des affaires locales et la prise en charge des préoccupations des citoyens.

Le secrétaire général du RND a enfin mis l'accent sur l'importance de ces élections dans les nouvelles wilayas, où les Assemblées populaires de wilaya seront constituées pour la première fois. Ces instances sont appelées à contribuer à la mise en œuvre du nouveau découpage administratif, notamment à travers le rapprochement de l'administration du citoyen et l'accélération du développement local.

Il a, enfin, appelé les citoyens à participer massivement au scrutin du 28 novembre.

UN BUDGET DE PLUS DE 1 562 MILLIARDS DE DINARS POUR L'INTÉRIEUR

Merad fixe les priorités du secteur

Collectivités locales, sécurité, Protection civile et modernisation administrative figurent parmi les principaux axes du budget du ministère de l'Intérieur pour 2027. Les autorités misent sur une meilleure exécution des investissements publics et un renforcement des services de proximité.

Le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales prévoit de mobiliser plus de 1 562 milliards de dinars en autorisations d'engagement pour l'exercice 2027 et de 1557,4 milliards de dinars en crédits de paiement. Présenté hier à Alger par le ministre d'État, Brahim Merad, devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), le projet budgétaire accorde une place centrale au développement local, au renforcement de la couverture sécuritaire et à la modernisation de l'administration. Brahim Merad a insisté sur la nécessité d'optimiser l'utilisation des crédits alloués et de renforcer le suivi des programmes et des projets à l'échelle locale. Il a souligné que les ressources mobilisées doivent permettre aux collectivités locales d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions, avec pour objectif d'obtenir des résultats concrets et d'améliorer le quotidien des citoyens.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES AU CŒUR DES PRIORITÉS

Le programme de soutien aux collectivités locales constitue l'un des principaux axes du projet de budget. Les crédits prévus à ce titre s'élèvent à 675,6 milliards de dinars, en hausse de 16,6 milliards de dinars, soit 2,39% par rapport à 2026. Sur cette enveloppe, 150 milliards de dinars sont destinés au financement de projets d'investissement de proximité et à caractère urgent. Les interventions porteront notamment sur l'alimentation en eau potable, l'assainissement, le raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz, le désenclavement, l'entretien des routes communales, l'amélioration urbaine ainsi que la mainte-

nance des écoles primaires et des équipements publics locaux. Une enveloppe de 524 milliards de dinars est également prévue pour la prise en charge des missions dévolues aux collectivités locales. Elle couvrira notamment les dépenses de rémunération, l'entretien et la surveillance des établissements scolaires, le fonctionnement des cantines scolaires ainsi que le soutien aux communes. Par ailleurs, les recettes fiscales revenant aux collectivités locales devraient atteindre 646,23 milliards de dinars en 2027, contre 608,14 milliards de dinars en 2026, soit une progression de 38,09 milliards de dinars.

Cette évolution devrait contribuer au renforcement des ressources propres des communes. Le projet de loi de finances prévoit également d'élargir la taxe de séjour aux établissements hôteliers et aux résidences non classés, ainsi que d'améliorer le recouvrement de la taxe sanitaire sur les viandes.

DES PRÉROGATIVES ÉLARGIES POUR LES WALIS

Parmi les mesures législatives proposées figure l'élargissement des prérogatives des walis en matière d'exécution de l'investissement public. Ceux-ci pourraient désormais superviser la réalisation de tout programme spécifique décidé en Conseil des ministres, au lieu de limiter leur intervention aux seuls programmes complémentaires de développement des wilayas.

Selon Brahim Merad, cette mesure vise à améliorer la coordination entre les services centraux et locaux, à accélérer la réalisation des projets et à faciliter le règlement des difficultés rencontrées sur le terrain.

Le projet de budget prévoit



également la poursuite du redéploiement territorial de l'administration, avec la mobilisation des moyens humains, matériels et logistiques nécessaires au fonctionnement des onze nouvelles wilayas ainsi que des deux circonscriptions administratives d'El Eulma et de Maghnia. La modernisation de l'administration et l'accélération de la transformation numérique figurent également parmi les priorités. Elles passeront notamment par la mise à niveau des plateformes informatiques, la sécurisation des systèmes d'information et la continuité de la délivrance des documents biométriques.

PLUS DE 611 MILLIARDS DE DINARS POUR LA SÛRETÉ NATIONALE

Le programme consacré à la Sûreté nationale bénéficiera de 611,6 milliards de dinars en autorisations d'engagement et de 623,3 milliards de dinars en crédits de paiement. Ces ressources doivent contribuer au renforcement de la couverture sécuritaire, à la protection des personnes et des biens, à l'amélioration des capacités d'intervention et à l'adaptation des moyens des services de police aux nouveaux défis. Dans ce cadre, 2,75 mil-

liards de dinars en autorisations d'engagement et 513 millions de dinars en crédits de paiement sont prévus pour les onze nouvelles wilayas. Ces financements serviront notamment à la réalisation d'infrastructures de police, de logements de fonction et de résidences de permanence. L'objectif est de consolider le maillage sécuritaire sur l'ensemble du territoire national et d'accompagner la mise en place effective des nouvelles structures administratives.

LA PROTECTION CIVILE : DES MOYENS RENFORCÉS

La Protection civile constitue un autre volet majeur du projet de budget, compte tenu de son rôle dans la prévention et la gestion des catastrophes, notamment les incendies de forêt, les feux touchant les récoltes agricoles et les autres risques majeurs. Les crédits proposés pour ce programme s'élèvent à 132,86 milliards de dinars en autorisations d'engagement et à 118,6 milliards de dinars en crédits de paiement. Ces ressources sont destinées à la mise en œuvre du programme d'urgence annoncé pour ce corps. Celui-ci prévoit notamment la révision du statut particulier des personnels et de leur régime indemnitaire, l'accélération du

recrutement ainsi que le renforcement des unités opérationnelles en moyens humains et matériels. Une enveloppe de 15 milliards de dinars est prévue pour consolider les capacités d'intervention et de sauvetage. L'acquisition d'ambulances et de véhicules d'intervention figure également parmi les opérations programmées. Les onze nouvelles wilayas bénéficieront, pour leur part, de 839 millions de dinars en autorisations d'engagement et de 280 millions de dinars en crédits de paiement pour des opérations liées à la réalisation des sièges des directions locales de la Protection civile.

LES ÉLECTIONS LOCALES EN POINT DE MIRE

Au-delà des investissements et des programmes sectoriels, Brahim Merad a souligné l'importance des élections locales prévues le 28 novembre 2026, qui marqueront le renouvellement des Assemblées populaires communales et de wilaya. Le ministre a exprimé l'espoir de voir les futures assemblées élues jouer un rôle actif dans la définition des priorités du développement local, la prise en charge des préoccupations des citoyens et le suivi de la réalisation des programmes. Il a également insisté sur la nécessité de renforcer la coordination entre les élus, les walis et les différents services administratifs afin d'orienter les ressources vers les besoins réels des populations. Pour le ministre, le développement local ne saurait reposer uniquement sur la mobilisation des crédits budgétaires. Il exige également une planification adaptée, une définition précise des priorités, un suivi continu des projets et une responsabilisation claire des acteurs chargés de leur réalisation.

I. Kherrane

RÉGULATION AUDIOVISUELLE

Vers un partenariat renforcé algéro-nigérien

L'Algérie et le Niger ont réaffirmé leur volonté de consolider leur coopération dans le domaine de la régulation des médias, à l'issue de la visite de travail effectuée du 20 au 24 octobre à Alger par le président de l'Observatoire national de la communication (ONC) du Niger, Ibrahim Manzo Diallo, à l'invitation du président de l'Autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel (Anira), Amar Bendjedda. Selon un communiqué conjoint, les deux institutions sont convenues de conclure prochainement un accord de

partenariat, à l'issue de séances de travail consacrées aux défis médiatiques communs. Un groupe de travail conjoint a été mis en place pour élaborer le projet d'accord, avec la désignation d'un point focal permanent au sein de chaque organisme afin d'assurer le suivi de sa mise en œuvre. Les discussions ont notamment porté sur les défis liés aux médias transfrontaliers, aux plateformes numériques et à la diffusion satellitaire, qui dépassent les cadres législatifs nationaux. Face aux risques de désinformation et de

diffusion de contenus nuisibles, les deux parties ont plaidé pour une régulation transfrontalière fondée sur la coordination institutionnelle, le rapprochement des normes professionnelles et le traitement conjoint des infractions à dimension régionale.

Le futur partenariat couvrira plusieurs domaines, notamment la législation des médias, la veille technologique, la lutte contre les fausses informations ainsi que la formation des journalistes et des techniciens des deux pays. Les deux responsables ont également

exprimé leur ambition d'étendre cette dynamique à l'échelle africaine, à travers la création d'un réseau continental de régulation audiovisuelle en coordination avec les instances régionales. Au cours de son séjour, la délégation nigérienne a été reçue par le ministre de la Communication, Mohamed Bouslimani, et a visité plusieurs institutions médiatiques nationales, dont l'Agence Algérie Presse Service (APS), la Télévision algérienne, la Radio algérienne, Télédiffusion d'Algérie (TDA) et la chaîne internationale AL24 News.

Des rencontres ont également eu lieu avec l'Union africaine de radiodiffusion (UAR) et l'Union de radiodiffusion des États arabes (ASBU). Une visite de l'Anira à Niamey est prévue dans les meilleurs délais afin de poursuivre les échanges et de concrétiser les engagements pris. À l'issue de cette visite, les deux présidents se sont félicités de cette démarche, présentée comme une nouvelle étape dans le développement d'un partenariat actif entre les deux instances.

R. N.

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

GENERAL MOTORS, HYUNDAI, VOLKSWAGEN, OPEL, TOYOTA Les géants mondiaux à l'assaut du marché algérien

Alger mise sur l'arrivée de constructeurs internationaux pour accélérer la production locale, développer la sous-traitance et réduire la dépendance aux importations.

L'industrie automobile algérienne pourrait attirer de nouveaux investissements internationaux. Le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, a fait état de l'intérêt de plusieurs grands constructeurs, notamment General Motors, Hyundai, Volkswagen et Opel, qui examinent les opportunités offertes par le marché national. Cette perspective s'inscrit dans la stratégie des pouvoirs publics visant à bâtir une industrie automobile fondée sur la production locale, le transfert de technologie et la constitution d'un réseau national de sous-traitance, afin de réduire la dépendance aux importations. Dans cette dynamique, le groupe Tirsam envisage de se lancer dans la fabrication de voitures particulières en Algérie. Reçu hier par le ministre de l'Industrie, son gérant, Samir Maâla, a évoqué les possibilités d'extension des activités industrielles existantes ou de lancement d'un nouveau projet en partenariat avec des constructeurs internationaux.

Le groupe a récemment accueilli une délégation de Toyota afin d'examiner les perspectives de coopération et l'éventualité de projets industriels communs. La visite de ses installations a permis aux représentants du constructeur japonais d'évaluer ses capacités industrielles et technologiques. Les discussions ont également



porté sur l'avancement des projets de Tirsam, le renforcement de la sous-traitance nationale et l'augmentation du taux d'intégration locale. L'objectif est de consolider les capacités de production nationales et de limiter le recours aux composants importés.

GENERAL MOTORS EXPLORE LA PISTE D'UNE USINE INTÉGRÉE

Les perspectives de coopération avec General Motors ont également été au centre d'une rencontre entre le ministre de l'Industrie et une délégation du constructeur américain, conduite par Rohan Fernandez, directeur général du groupe pour l'Égypte et l'Afrique. Les échanges ont notamment porté sur la possibilité de

créer une usine intégrée en Algérie, ainsi que le transfert de technologies et de compétences. Si elle se concrétise, une telle implantation pourrait contribuer à structurer la filière automobile et à ouvrir de nouveaux débouchés aux entreprises locales. Pour les autorités, l'enjeu consiste à faire de l'investissement étranger un levier de développement industriel, et non un simple moyen d'élargir l'offre commerciale.

PLUS DE 200 ENTREPRISES DE SOUS-TRAITANCE RÉFÉRENCÉES

En parallèle, les pouvoirs publics s'emploient à renforcer le tissu industriel national. Lors d'une visite d'unités de production à Ain M'lila, Farid Kourtel a

annoncé le référencement de plus de 200 entreprises algériennes spécialisées dans les pièces de rechange, les accessoires automobiles, les filtres et les lubrifiants au sein d'une base de données numérique unifiée. Ce dispositif doit faciliter l'identification des fournisseurs locaux par les constructeurs et favoriser leur intégration dans les chaînes d'approvisionnement. Il pourrait également contribuer à réduire les coûts de production et à améliorer la compétitivité des entreprises algériennes.

Le développement de cette filière de sous-traitance constitue un levier essentiel pour accroître le taux d'intégration locale et réduire la dépendance aux composants importés.

LE PASSAGE DES ANNONCES AUX INVESTISSEMENTS

Les incitations prévues par le cadre national de l'investissement visent à attirer les capitaux étrangers et à encourager l'implantation de projets industriels. Toutefois, l'intérêt manifesté par les grands constructeurs ne garantit pas, à lui seul, l'émergence d'une industrie automobile compétitive.

La réussite de cette stratégie dépendra de la concrétisation des projets annoncés, de la montée en compétence des fournisseurs algériens et de la capacité des industriels à produire des véhicules et des composants conformes aux normes internationales.

Pour les consommateurs, l'arrivée de nouveaux constructeurs pourrait élargir le choix des véhicules et améliorer leur disponibilité. Une éventuelle baisse des prix dépendra néanmoins des volumes de production, des coûts industriels et du niveau d'intégration locale.

Entre l'intérêt exprimé par les grandes marques et la réalisation effective des investissements, l'Algérie doit désormais franchir une étape décisive. La création d'unités de production pérennes et d'un réseau performant de sous-traitants sera déterminante pour transformer ces perspectives en emplois et en retombées économiques durables.

Smail R.

INNOVATION : L'Algérie lance le défi national « SEM'INNOV »

L'Algérie entend encourager l'émergence de solutions technologiques innovantes dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement et de l'intelligence artificielle. Dans cette optique, l'incubateur d'entreprises Mateng-Crtse, relevant du Centre de recherche en technologie des semi-conducteurs pour l'énergie, a lancé le défi national Sem'Innov, destiné aux porteurs d'idées, de projets innovants et de prototypes.

L'initiative vise à accompa-

gner les candidats dans le développement de solutions concrètes, avec l'ambition de rapprocher la recherche, l'innovation et les besoins du secteur économique. Le concours s'articule autour de trois axes prioritaires : l'énergie au service du développement durable, l'intelligence artificielle appliquée à l'efficacité énergétique et à la rationalisation de la consommation, ainsi que la qualité de l'air et de l'eau. Autant de domaines dans lesquels les organisateurs sou-

haitent faire émerger des réponses innovantes aux défis énergétiques et environnementaux. Au-delà de la compétition, Sem'Innov prévoit un dispositif d'accompagnement destiné à faciliter le passage de l'idée au prototype. Les participants pourront bénéficier d'un soutien financier pour la réalisation de leurs prototypes, de l'encadrement d'experts spécialisés et d'un accès aux équipements et aux plateformes technologiques du centre de recherche.

L'accompagnement comprend également la mise en relation avec des partenaires industriels et institutionnels, ainsi qu'une assistance pour l'obtention du label «Projet innovant» ou du statut de «Startup». Des orientations en matière de propriété intellectuelle et des prix pour les lauréats complètent le dispositif.

Les candidatures, ouvertes depuis le 22 octobre, doivent être déposées au plus tard le 18 novembre 2026 sur la plateforme officielle du défi :

<https://hackathon.dz/seminnov>. Le dossier comprend notamment un curriculum vitae, une pièce d'identité, les diplômes ainsi qu'un Business Model Canvas (BMC), document présentant le modèle économique du projet.

La phase finale se tiendra au siège du centre, à El Harrach. Une journée d'encadrement est prévue le 21 novembre, avant les présentations devant le jury et la cérémonie de clôture, programmées le 22 novembre 2026.

S. R.

LYEX 2026

Les entreprises algériennes à la conquête du marché libyen

Les entreprises algériennes spécialisées dans les services à l'export sont invitées à participer à Lyex 2026, le Salon et Forum libyen de l'exportation, prévu les 18 et 19 novembre à Tripoli. Présentée comme une première en Libye, cette manifestation vise à mettre en relation les entreprises locales avec des prestataires de services et de solutions destinés à faciliter leur accès aux marchés internationaux. Le salon s'adresse notamment aux bureaux d'études et de conseil, aux organismes de certification et de contrôle qualité, aux laboratoires d'analyses, ainsi

qu'aux entreprises spécialisées dans l'emballage, le marketing international, le commerce électronique et les équipements industriels. Les opérateurs du transport, de la logistique, du dédouanement, de l'assurance et des paiements internationaux sont également concernés.

Pour les entreprises algériennes, Lyex 2026 constitue une occasion de valoriser leur savoir-faire auprès des industriels et des exportateurs libyens, dans un contexte marqué par la recherche de solutions destinées à améliorer la compétitivité des produits locaux à l'international.

Au-delà de la visibilité commerciale, l'événement ambitionne de favoriser les échanges directs entre opérateurs, l'identification de nouveaux débouchés et la conclusion de partenariats dans les différents maillons de la chaîne exportatrice, de la mise aux normes des produits à leur acheminement vers les marchés de destination. Les organisateurs annoncent la mise en place d'un pavillon dédié aux entreprises algériennes, ainsi qu'un accompagnement dans les démarches d'obtention de visa. Lyex 2026 se tiendra à l'hôtel Lancaster Borj El Hayat, à Tripoli.

Les entreprises intéressées peuvent consulter le site officiel de l'événement, africagatexpo.ly, et remplir le formulaire d'inscription des exposants : <https://africagatexpo.ly/ar/register/exhibitor>.

L'événement est organisé par ZM Group, spécialisé dans le marketing international et le développement de marchés, avec Africa Gate, agent exclusif en Libye de plusieurs salons commerciaux internationaux, dont Gulfood, SIAL, TuttoFood et Africa Food.

S. R.

Peut-on réviser les tarifs de l'eau sans toucher au tarif social ?

Le mètre cube d'eau potable est facturé 6,30 DA aux ménages algériens depuis vingt ans, alors que son dessalement coûte plus de 90 DA. Et si l'on révisait ce tarif en protégeant le volume vital des familles et en faisant davantage contribuer les gros consommateurs ? On pourrait ainsi réduire le gaspillage, financer l'entretien des réseaux, améliorer la qualité de l'eau au robinet et hisser l'Algérie dans les classements internationaux.

Par **Mustapha Kamel MIHOUBI**
École nationale supérieure
d'hydraulique (ENSH)
E-mail : k.mihoubi@ensh.dz

L'ALGÉRIE FACE AU STRESS HYDRIQUE : UN ENJEU MONDIAL AGGRAVÉ PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau douce n'a jamais été aussi convoitée. Sur les quelque 120 000 km³ de pluie qui tombent chaque année sur les terres émergées, seuls 18 500 km³, soit 15%, sont des eaux bleues accessibles dans les rivières, les lacs et les nappes (GCEW, 2023). Dans de nombreux bassins, la demande dépasse désormais la capacité de renouvellement.

Le changement climatique aggrave ce déséquilibre : évaporation accrue, pluies plus rares et plus violentes, sécheresses plus longues. L'Afrique du Nord est parmi les régions les plus exposées.

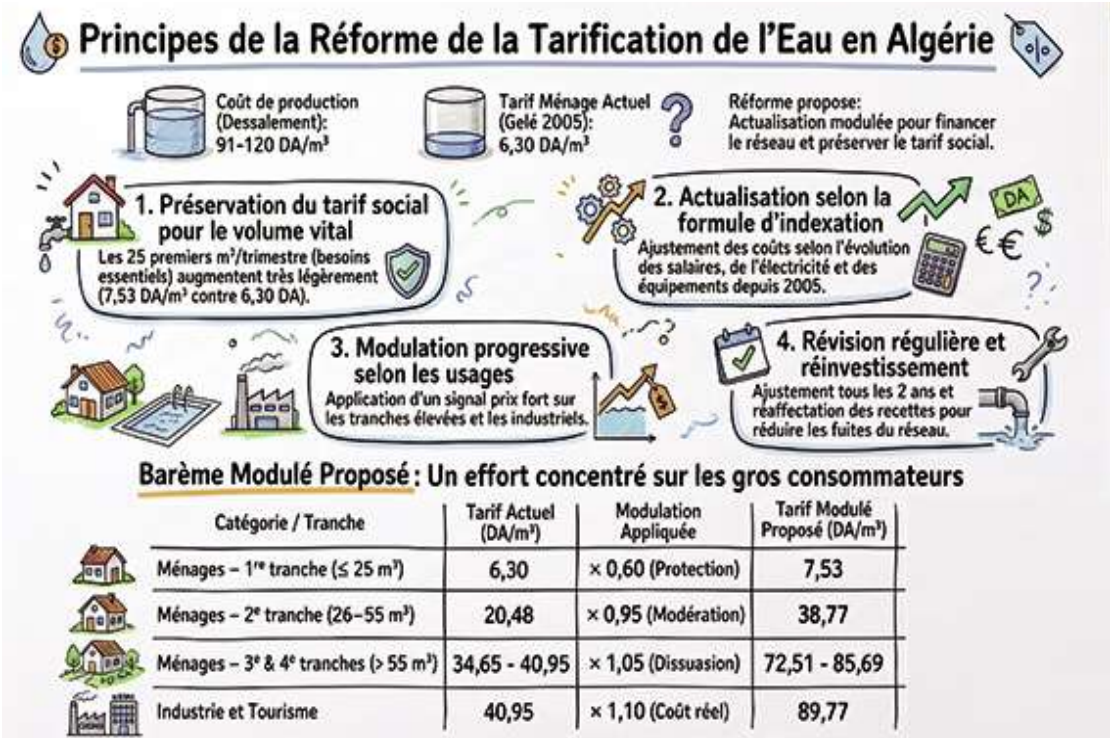
Selon la base Aquastat de la FAO, l'Algérie ne dispose que d'environ 251 m³ d'eau renouvelable par habitant et par an, soit la moitié du seuil de pénurie absolue de 500 m³ (indicateur de Falkenmark). Le Sahara couvre 87% du territoire, alors que la population se concentre sur une bande littorale qui n'en représente que 4%. Les nappes du Nord sont surexploitées et menacées par l'intrusion marine. Les réserves fossiles du Sahara septentrional, estimées à 30 000 milliards de m³ pour le système aquifère partagé avec la Tunisie et la Libye (OSS), ne se renouvellent presque pas.

Le pays mobilise déjà plus de 90% de ses ressources renouvelables. Il subit un effet de ciseau : la ressource stagne, tandis que la demande augmente.

UN EFFORT D'INVESTISSEMENT SANS PRÉCÉDENT DES POUVOIRS PUBLICS POUR GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU

L'État a fait un choix clair : sécuriser l'offre, quel qu'en soit le coût.

Le dessalement est devenu le pilier de la sécurité hydrique. Sa part dans l'eau potable est passée de 18% en 2023 à 42% en 2025, grâce à 19 stations côtières produisant 1,387 milliard de m³ par an. Cinq grandes usines de 300 000 m³/jour chacune sont entrées en service entre fin 2024 et 2025, pour 2,4 milliards de dollars, avec Sonatrach et l'industrie nationale. Trois stations sont en construction à Tlemcen, Chlef et Mostaganem (900 000 m³/jour) et 3 autres sont prévues à Skikda, Jijel et Tizi Ouzou. L'objectif est de disposer de 25 grandes usines en 2030, d'une capacité de 5,3 millions de m³/jour (1,93 milliard de m³ par an), soit près de 60% de l'eau potable, à condition de maî-



triser les pertes dans les réseaux.

Les 82 barrages en exploitation fournissent environ 25% de l'eau potable, et au moins quatre autres sont prévus d'ici à 2030. Leur taux de remplissage, compris entre 29 et 39% de 2018 à 2025, a atteint 58% en 2026 grâce à une saison plus pluvieuse (ANBT), ce qui rappelle la vulnérabilité d'une ressource dépendante de la pluie. Pour répartir équitablement la ressource, de grands systèmes de transfert ont été réalisés, notamment :

- a) Tabellout (Jijel) - Draa Diss (Sétif) : 189 millions de m³ par an pour l'eau potable et l'irrigation des plaines sétifiennes ;
- b) Adjar-Maya (Ksar Chelala) - Tiaret : 32 000 m³/j sur 132 km, pour environ 20 milliards de DA ;
- c) Aïn Boussir (2022) : 30 000 à 35 000 m³/j pour cinq communes de la wilaya de Béchar ;
- d) Guetarni (avril 2025) : 80 000 m³/j, en complément du système de Boussir ;
- e) Grand Sud (2024-2026) : plus de 250 km de conduites et l'alimentation de Tin Zaouatine (248 km) depuis la nappe de Tanezrouft.

D'autres projets sont prévus :

- a) le transfert de Beni Haroun (Mila) vers El Kantara et Biskra : au moins 75 000 m³/j pour plus de 400 000 habitants, pour 25 milliards de DA ;
- b) le transfert depuis le barrage d'Ouldjet Mellègue vers Tébessa et Souk Ahras, qui desservira aussi l'usine de phosphate d'Oued Kebrit et l'irrigation.

Ces investissements ont un coût. Le dessalement par osmose inverse consomme 3 à 4 kWh par mètre cube, une électricité produite surtout à partir de gaz naturel. En 2030, il nécessitera environ 900 MW et 7,9 TWh par an. Selon l'Algerian Desalination

Company (ADC), filiale de Sonatrach, le mètre cube dessalé coûte entre 91 et 120 DA, pour une eau plus fiable car indépendante des pluies.

S'y ajoutent les raccordements illicites et le gaspillage domestique, favorisés par un prix de l'eau perçu comme dérisoire.

Ce prix est fixé par le décret exécutif n°05-13 du 9 janvier

la qualité de l'eau du robinet par des analyses : il évalue les effets sur la santé de la consommation d'une eau non sûre.

En 2024, l'Algérie obtient 61,3/100, signe des efforts accomplis, mais reste à plus de 34 points de l'Italie (100), de l'Espagne (95,7) et de la Grèce (100).

Dans cet échantillon de dix pays, ceux où l'eau coûte plus de 1 €/m³ (Italie, Espagne) obtiennent en moyenne 97,9/100, contre 67,2/100 pour les autres. Le prix ne fait pas tout, la Grèce obtenant 100/100 avec une eau à 0,64 €/m³, mais il permet aux opérateurs d'entretenir les réseaux et de garantir la qualité.

PEUT-ON AJUSTER LE PRIX DE L'EAU AFIN D'INSTALLER UN TARIF ÉQUITABLE, PROGRESSIF ET PROTECTEUR ?

Il ne s'agit pas de plaider pour une hausse générale, mais d'appliquer le décret n° 05-13 selon ses propres règles d'indexation, tout en préservant l'accès à l'eau et à l'assainissement, droit fondamental reconnu par l'Assemblée générale des Nations unies (résolution 64/292 du 28 juillet 2010).

TABLEAU 1 : PRIX DE L'EAU POTABLE ET SCORE IPE «EAU POTABLE NON SÛRE», ÉDITIONS 2024 ET 2026 ([HTTPS://EPI.YALE.EDU/MEASUREMENT/2024/URD](https://epi.yale.edu/measurement/2024/urd))

Pays	Prix de l'eau potable ≈ (€/m³)	IPE 2024		IPE 2026	
		Score eau potable (sur 100)	Rang mondial (sur 180 pays)	Score eau potable (sur 100)	Rang mondial (sur 177 pays)
Arabie saoudite	0,52	61,9	71	54,1	83
Tunisie	0,31	60,1	76	47,1	103
Algérie	0,04	61,3	73	54,8	78
Égypte	0,03	54,3	89	53,7	84
Koweït	0,49	73,6	50	69,1	50
Jordanie	0,26	65,5	64	61,5	65
Italie	2,36	100,0	1 (ex æquo)	97,5	6
Espagne	1,09	95,7	19	92,4	16
Grèce	0,64	100,0	1 (ex æquo)	99,8	3
Turquie	0,93	60,8	75	58,3	71

UNE DEMANDE EN EAU QUI S'ACCROÎT, UN PRIX QUI DEMEURE FIXE

La demande, elle, ne cesse d'augmenter. La population dépasse 47 millions d'habitants, concentrés sur le littoral. L'Algérie compte 1,47 million d'hectares irrigués, et l'industrie se développe. L'agriculture consomme

67,4% de l'eau, contre 27,6% pour l'eau potable et 5% pour l'industrie (OWID, 2024).

Une part considérable de l'eau potable se perd avant le robinet : 30 à 40% de la production, soit environ 1,1 milliard de m³ par an, l'équivalent de dix grandes stations de dessalement. À Alger, les pertes atteignent 30%, contre 7 à 15% à Cologne, Athènes, Milan ou Lisbonne.

2005 et n'a pas changé depuis : 6,30 DA HT le mètre cube en première tranche, soit environ 0,04 €. L'article 7 du décret prévoit pourtant une révision indexée sur les salaires, l'électricité, le matériel et les réactifs, qui n'a jamais été appliquée. Les ménages de la première tranche ne paient que 5 à 7% du coût de l'eau dessalée ; l'écart est comblé par des subventions publiques.

La situation n'est pas propre à l'Algérie : dans la région MENA, la plus pauvre en eau du monde, les tarifs restent parmi les plus bas. Le tableau 1 compare les prix de l'eau et le score «eau potable non sûre» de l'Indice de performance environnementale (IPE) des universités Yale et Columbia.

Cet indicateur ne mesure pas

SUITE EN PAGE 7

SUITE DE LA PAGE 6

Peut-on réviser les tarifs de l'eau sans toucher au tarif social ?

TARIF ACTUALISÉ = TARIF 2005 × (A1 × IP + A2 × ID) AVEC :

IP : indice des coûts de production et de transfert (électricité, réactifs, salaires, matériels), pondéré par a1 = 0,6 ;

ID : indice des coûts de distribution et de gestion commerciale (électricité, salaires, matériels), pondéré par a2 = 0,4.

Le décret ne publiant pas ces pondérations, les valeurs retenues relèvent d'hypothèses formulées par l'auteur. En l'absence d'indices officiels, les salaires sont estimés à partir du SNMG, le coût de l'électricité à partir du tarif moyenne tension de Sonelgaz, et celui du matériel et des réactifs à partir de l'indice des prix à la consommation.

Le coefficient d'actualisation atteint ainsi 1,993 en 2025 et 2,52 en 2030 (tableau 2), ce qui donne les tarifs du tableau 3.

L'électricité, quasiment gelée depuis 2005, a freiné la hausse ; les salaires et les équipements en sont les principaux moteurs.

Appliqué strictement, le décret aurait entraîné une hausse de 99% des tarifs entre 2005 et 2025.

3. Moduler l'effort selon les usages : des coefficients de modulation (tableau 4) allègent la charge des petits consommateurs et des administrations, et majorent celle des gros consommateurs et de l'industrie.

Le gros consommateur paierait ainsi le mètre cube 6,9 fois plus cher que le petit, contre 4,1 fois avec une actualisation simple : le signal prix vise le gaspillage et la capacité contributive.

Cette modulation différenciée préserve l'équité, protège les ménages à faibles revenus et encourage les économies d'eau. Le tableau 5 en donne les résultats.

4. Instituer une révision régulière, transparente et lissée : Le gel de vingt ans ne doit pas se reproduire. Les indices et les tarifs seraient publiés et révisés régulièrement, par exemple tous les deux ans. Le rattrapage pourrait être étalé sur cinq ans, avec un plafond de hausse annuelle, afin d'éviter tout choc sur les factures.

5. Affecter les recettes au service et améliorer le recouvrement : les recettes supplémentaires financeraient d'abord la réduction des pertes, la généralisation des compteurs et l'entretien des réseaux. Des facilités de paiement accompagneraient les ménages en difficulté.

POUR 6,9 MILLIONS D'ABONNÉS

(92% de ménages, 7% d'administrations et de services, 1% d'industriels), le volume facturé avoisine 1,9 milliard de m³ par an.

Les recettes facturées passeraient de 46,0 à 91,2 milliards de DA par an, et le prix moyen passerait de 24,6 à 48,7 DA/m³. Le gain encaissé serait de 22,6 milliards de DA par an avec un taux de

recouvrement de 50%, et de 40,8 milliards de DA par an si ce taux était porté à 70%. Pour un ménage moyen (40 m³ par trimestre), la facture mensuelle passerait de 0,65% à 1,07% du SNMG (24 000 DA).

C'est bien en dessous du seuil de 3% du revenu du ménage recommandé par le PNUD (2006) ; l'OCDE et la Banque mondiale retiennent 3 à 5% pour l'eau et l'assainissement réunis.

Quant à la redevance d'assainissement, elle pourrait être gelée pour toutes les catégories.

L'EAU, UN BIEN COMMUN À PROTÉGER ENSEMBLE

L'eau est un enjeu de santé publique, de sécurité alimentaire, de développement industriel et de paix sociale. Dans un pays en pénurie absolue, c'est aussi une question de souveraineté.

L'accès à une eau abordable constitue un acquis social majeur, que cette proposition entend préserver : le volume vital demeure soumis à un tarif proche de celui pratiqué en 2005. Toutefois, la préservation de cet acquis ne saurait justifier une tarification qui encourage le gaspillage et compromet l'entretien des réseaux. Il convient de solliciter une contribution accrue des plus gros consommateurs afin que chacun puisse disposer, au robinet, d'une eau salubre et disponible en continu.

Cette réforme rapprocherait également l'Algérie de l'objectif de développement durable n° 6, qui vise à garantir à tous l'accès à une eau salubre et abordable, à améliorer la qualité de l'eau et le traitement des eaux usées (ODD 6.3), à renforcer l'efficacité de l'utilisation de l'eau (ODD 6.4) et à promouvoir la gestion intégrée des ressources, notamment des nappes phréatiques transfrontalières (ODD 6.5).

Le dessalement, les barrages et les transferts ont permis de sécuriser l'offre. L'étape suivante consiste à maîtriser la demande. La mise en place d'un juste prix de l'eau, à la fois équitable pour les ménages et favorable à la préservation de la ressource, constitue un levier essentiel. L'eau n'a pas de prix, dit-on. Elle a pourtant un coût. Le payer en partie au robinet, c'est cesser de le payer en fuites et en gaspillage, qui hypothèquent la survie des générations futures.

M.K.M.

TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DES INDICES DE COÛTS CALCULÉS (BASE 2005 = 1,000)

Année	Salaires (S)	Électricité (E)	Prix (M, R)	IP	ID	Coefficient eau
2005	1,000	1,00	1,000	1,000	1,000	1,000
2010	1,500	1,00	1,222	1,253	1,342	1,288
2015	1,800	1,00	1,549	1,472	1,605	1,525
2020	2,000	1,20	1,894	1,723	1,848	1,773
2025	2,000	1,20	2,560	1,956	2,048	1,993
2030 (projection)	2,808	1,20	3,115	2,433	2,659	2,523

TABLEAU 3 : TARIFS ACTUALISÉS DE L'EAU POTABLE, ZONE ALGER-ORAN-CONSTANTINE (DA/M³ HT)

Catégorie / tranche	Coef.	2005	2010	2015	2020	2025	2030 (proj.)
Ménages – 1 ^{re} tranche (≤ 25 m³)	1,0	6,30	8,12	9,61	11,17	12,56	15,90
Ménages – 2 ^e tranche (26–55 m³)	3,25	20,48	26,38	31,23	36,31	40,81	51,66
Ménages – 3 ^e tranche (56–82 m³)	5,5	34,65	44,64	52,85	61,44	69,06	87,43
Ménages – 4 ^e tranche (> 82 m³)	6,5	40,95	52,76	62,45	72,61	81,61	103,33
Administrations et tertiaire	5,5	34,65	44,64	52,85	61,44	69,06	87,43
Industrie et tourisme	6,5	40,95	52,76	62,45	72,61	81,61	103,33

TABLEAU 4 : COEFFICIENTS DE MODULATION PROPOSÉS

Catégorie / tranche	Coefficient de modulation KM	Effet recherché par la modulation
Ménages – 1 ^{re} tranche (≤ 25 m³)	× 0,60	(- 40%) : protéger les faibles ménages
Ménages – 2 ^e tranche (26–55 m³)	× 0,95	(- 5 %) : ménager la consommation courante
Ménages – 3 ^e tranche (56–82 m³)	× 1,05	(+ 5 %) : inciter à l'économie d'eau
Ménages – 4 ^e tranche (> 82 m³)	× 1,05	(+ 5 %) : inciter à l'économie d'eau
Administrations et tertiaire	× 0,95	(- 5 %) : limiter la charge sur les budgets publics
Industrie et tourisme	× 1,10	(+ 10 %) : rapprocher le prix du coût réel

TABLEAU 5 : BARÈMES ACTUELS, ACTUALISÉS ET MODULÉS, ZONE ALGER-ORAN-CONSTANTINE (DA/M³ HT)

Catégorie / tranche	Tarif actuel	Tarif actualisé 2025	Modulation	Tarif modulé	Variation par rapport au tarif actuel
Ménages – 1 ^{re} tranche (≤ 25 m³)	6,30	12,56	× 0,60	7,53	+ 20 %
Ménages – 2 ^e tranche (26–55 m³)	20,48	40,81	× 0,95	38,77	+ 89 %
Ménages – 3 ^e tranche (56–82 m³)	34,65	69,06	× 1,05	72,51	+ 109 %
Ménages – 4 ^e tranche (> 82 m³)	40,95	81,61	× 1,05	85,69	+ 109 %
Administrations et tertiaire	34,65	69,06	× 0,95	65,60	+ 89 %
Industrie et tourisme	40,95	81,61	× 1,10	89,77	+ 119 %

Références

1.Fagundes, T. S., Marques, R. C., & Malheiros, T. F. (2025). A comprehensive framework for water affordability analysis. *Water Resources Management*, 39, 2527–2549. <https://doi.org/10.1007/s11269-024-04076-4>

2.Hatem, J. K. (2026). « Paying more, getting less » : Lebanon's flat-tariff water regime, service failure, and household coping pathways. Arab Reform Initiative. <https://www.arab-reform.net/publication/paying-more-getting-less-lebanons-flat-tariff-water-regime-service-failure-and-household-coping-pathways/>

3. Agricultural water as a share of total water withdrawals (2026), Our World in Data [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://ourworldindata.org/grapher/agricultural-water-as-a-share-of-total-water-withdrawals>

4.Mihoubi, M. K. (2026) . Stratégie de l'eau en Algérie [Communication], 21 octobre 2026. SAWT 26, ENSTA, Algérie.

5.Yale Center for Environmental Law & Policy, & Center for International Earth Science Information Network. (2024). 2024 Environmental Performance Index: Unsafe drinking water. <https://epi.yale.edu/measure/2024/UWD>

6. Assemblée générale des Nations Unies. (2010). Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement (Résolution A/RES/64/292). Nations Unies. <https://undocs.org/fr/A/RES/64/292>

7. Programme des Nations unies pour le développement. (2006). Rapport mondial sur le développement humain 2006. Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau. PNUD.

8. Turning the tide: A call to collective action. (s. d.). Global Commission on the Economics of Water. En ligne, à l'adresse <https://watercommission.org/publication/turning-the-tide-a-call-to-collective-action>

Les pourvois des condamnés bientôt examinés

Les accusés avaient été jugés pour leur appartenance au mouvement interdit et leurs contacts présumés avec une ressortissante israélienne.

La chambre criminelle de la Cour suprême devrait examiner prochainement les pourvois en cassation introduits par plusieurs condamnés dans une affaire liée à leur appartenance présumée au Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK), interdit en Algérie depuis le 6 février 2022 et classé mouvement terroriste. Le dossier, jugé en 2023 par le tribunal criminel d'Alger, concerne un groupe de 22 personnes, dont 18 placées en détention au moment du procès, originaires de la région de Tizirt, dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Les mis en cause étaient poursuivis pour plusieurs chefs d'accusation, notamment des faits liés à l'atteinte à la sécurité de l'État, à la diffusion de publications considérées comme subversives et à leur implication présumée dans les activités du mouvement. Les débats avaient également porté sur leurs échanges avec une ressortissante israélienne, identifiée dans le dossier sous le nom de «Sara Tir», avec laquelle certains auraient communiqué par l'intermédiaire d'une page Facebook intitulée «Amazgha-Israel».

DES ÉCHANGES AU CŒUR DE L'ACCUSATION

Au cours des audiences, plusieurs déclarations des accusés avaient été présentées par l'accusation comme des éléments à charge. Selon les éléments évoqués à l'audience, certains messages exprimaient le souhait de quitter l'Algérie pour s'installer en Israël, tandis que d'autres faisaient référence au projet d'indépendance de la Kabylie. Condamné à trois ans de prison ferme, Djamel Beldjoud aurait notamment exprimé, dans un message adressé à son interlocutrice, son souhait de vivre en Israël et de quitter l'Algérie. Belkacem Aksil, présenté comme ayant occupé le poste de secrétaire général du MAK, aurait, pour sa part, défendu dans ses échanges la souveraineté et l'indépendance de la Kabylie. Son frère a reconnu avoir participé à des marches organisées par le mouvement, tout en affirmant qu'elles s'inscrivaient dans le cadre des manifestations liées au Printemps berbère. Il a, en revanche, nié avoir su que «Sara Tir» était impliquée dans une organisation d'espionnage. L'affaire avait également donné lieu à des déclarations concernant un masque portant le drapeau israélien. L'un des prévenus avait expliqué l'avoir reçu à bord d'un avion en provenance de Paris. Parmi les prévenus figurait Kamel Chetti, ingénieur d'État en agronomie ayant poursuivi des études supérieures en Russie. Selon les déclarations rappor-



tées lors du procès, il avait reconnu avoir rejoint le MAK et milité en faveur de l'autonomie de la Kabylie. Il avait également affirmé avoir occupé un poste de ministre chargé de l'environnement au sein du gouvernement de Ferhat Mehenni. L'intéressé avait reconnu avoir utilisé une fausse identité, selon les éléments rapportés à l'audience. Il aurait aussi déclaré s'être rendu en Israël et y avoir rencontré «Sara Tir», avec laquelle il aurait évoqué son projet de création d'un État kabyle souverain, sous la forme d'une république fédérale. Sa condamnation, initialement fixée à cinq ans de prison ferme, avait été ramenée à deux ans, selon le récit du procès. Un autre prévenu, Mahmoud Bouamarane, avait reconnu avoir publié des messages sur Facebook en faveur de l'indépendance de la Kabylie. Il lui était également reproché d'avoir transmis à son interlocutrice des informations jugées erronées sur la situation politique en Algérie.

DES SAISIES D'ARMES MENTIONNÉES DANS LE DOSSIER

Le dossier concernait également Makhoul Elmam, présenté comme le principal accusé. Selon les éléments évoqués lors du procès, les services de sécurité avaient découvert, au cours d'une perquisition effectuée sur ordre du procureur de la République près le pôle pénal du tribunal de Sidi M'hamed, un important lot d'armes et de matériel. Les saisies mentionnées comprenaient notamment trois fusils, trois pistolets automatiques, une arme de type Kalachnikov, un fusil Simonov, une grenade, des jumelles, une caméra infrarouge, des détecteurs ainsi que des uniformes de l'Armée nationale populaire et de la Protection civile. L'accusé, ancien maire de la commune de Tizirt, avait contesté les accusations retenues contre lui. Il avait notamment critiqué la procédure d'instruction,

estimant que le juge s'était appuyé sur les procès-verbaux établis par les services de sécurité. Il avait également affirmé avoir été l'un des rares habitants de Tizirt à considérer le projet d'autonomie de la Kabylie comme irréalisable. Selon le récit des audiences, sa peine avait été portée de sept à dix ans de réclusion criminelle, assortie d'une interdiction d'exercer toute activité professionnelle, publique ou privée, pendant dix ans à compter de sa sortie de prison.

LE PARQUET AVAIT REQUIS LA PERPÉTUITÉ POUR TROIS ACCUSÉS

Dans son réquisitoire, le procureur général avait estimé que les éléments du dossier établissaient les faits reprochés aux prévenus, notamment ceux liés à l'atteinte à la sécurité de l'État et à l'intégrité du territoire national. Le représentant du ministère public avait soutenu que les accusés appartenaient au MAK et entretenaient des contacts réguliers avec une ressortissante israélienne, dont les objectifs présumés auraient été de déstabiliser l'État algérien et d'attiser les divisions au sein de la population. Le parquet avait requis la réclusion criminelle à perpétuité contre Makhoul Elmam, Ferhat Hammoum et Mohamed Kechoud. Des peines de vingt ans de prison ferme avaient été demandées contre deux fils du principal accusé ainsi que contre Kamel Chetti, tandis que des peines de dix ans de réclusion criminelle avaient été requises contre une dizaine d'autres prévenus. La défense avait principalement sollicité l'application des dispositions relatives aux circonstances atténuantes. Le récit du procès fait également état du retrait d'une dizaine d'avocats constitués, en signe de protestation contre les agissements de Ferhat Mehenni.

R. H.

BLANCHIMENT D'ARGENT PRÉSUMÉ EN ESPAGNE

L'aggravation de la peine requise contre Abdelwahid Temmar

L'ancien ministre de l'Habitat, Abdelwahid Temmar, risque un alourdissement de sa condamnation dans une affaire liée à des soupçons de blanchiment d'argent et à la détention présumée de comptes bancaires dissimulés en Espagne. Lors de son procès devant la 10e chambre pénale de la cour d'appel d'Alger, spécialisée dans les affaires économiques et financières, le procureur général a requis une aggravation de la peine, assortie d'une amende de huit millions de dinars. Le représentant du ministère public a également demandé la confiscation de l'ensemble des biens saisis dans le cadre de cette affaire, dans laquelle l'ancien membre du gouvernement est poursuivi notamment pour blanchiment d'argent et abus de fonction à des fins criminelles. À la barre, Abdelwahid Temmar a rejeté les charges retenues contre lui, contestant l'existence même des faits qui lui sont reprochés. Il a notamment affirmé que les investigations menées dans le cadre de commissions rogatoires internationales n'avaient révélé aucun élément compromettant. L'ancien ministre a également rappelé avoir bénéficié, en 2022, d'un non-lieu concernant une accusation d'enrichissement illicite. Il a par ailleurs nié détenir un compte bancaire en Espagne et contesté avoir signé une quelconque procuration depuis son lieu de détention. Interrogé sur ses déplacements antérieurs en Espagne, il a invoqué des motifs familiaux, expliquant s'y être rendu pour soutenir son fils, qui aurait traversé une crise psychologique après son incarcération. Dans ses dernières déclarations devant la juridiction, l'ancien ministre a demandé son acquittement, estimant que les accusations portées contre lui n'étaient pas fondées. De son côté, le représentant légal du Trésor public, constitué partie civile, a estimé que les faits reprochés à l'ancien responsable avaient causé un préjudice financier à l'État. Il a ainsi réclamé 200 millions de dinars à titre de dommages et intérêts. Le parquet a, pour sa part, maintenu sa demande d'alourdissement de la sanction pénale et de confiscation des biens concernés par la procédure. Détenu depuis le début de l'année 2020, Abdelwahid Temmar purge déjà plusieurs peines de prison ferme prononcées dans le cadre d'autres affaires de corruption. Ses avocats ont plaidé la relaxe, contestant le bien-fondé des poursuites et demandant à la cour de prononcer son acquittement.

ATTEINTE AU PRÉSIDENT TEBBOUNE

Deux ans de prison ferme pour un prévenu

Le tribunal criminel d'appel d'Alger a condamné, jeudi dernier, Salim Bencherif à deux ans de prison ferme pour outrage à corps constitués, offense au président de la République et diffusion de fausses informations et de propos calomnieux susceptibles de porter atteinte à la sécurité et à l'ordre publics. À l'issue des délibérations, la juridiction a toutefois prononcé son acquit-

tement du chef d'accusation d'apologie d'actes terroristes, prévu par l'article 87 bis 4 du Code pénal. Au cours de son réquisitoire, le représentant du ministère public avait demandé l'aggravation de la peine. De son côté, la défense avait plaidé l'acquittement pur et simple de son client, contestant la matérialité des faits qui lui étaient reprochés durant l'enquête préliminaire et l'instruction

judiciaire. En première instance, le tribunal criminel d'Alger avait condamné le prévenu, le 14 décembre 2025, à trois ans de prison ferme, assortis d'une amende de 300 000 dinars. Toutes les parties ayant interjeté appel, l'affaire a été réexaminée par la juridiction d'appel, qui a maintenu la condamnation sur le principe tout en ramenant la peine d'emprisonnement à deux ans ferme. Pour

rappel, Salim Bencherif est détenu à la prison de Koléa depuis le 17 mars 2025, date à laquelle un mandat de dépôt avait été délivré à son encontre par le juge d'instruction près le tribunal de Dar El Beïda. Cette procédure fait suite à la publication sur les réseaux sociaux d'une photographie truquée représentant le président de la République en fauteuil roulant.

R. H.

RESTAURATION DU COUVERT VÉGÉTAL

La DGF dévoile un programme massif de reboisement

La Direction générale des forêts (DGF) a programmé le reboisement de plus de 47.000 hectares pour la saison 2026-2027, dont 34.000 hectares s'inscrivent directement dans le cadre de la relance du projet national du Barrage vert.

Dans le cadre des efforts nationaux visant l'extension du couvert végétal et la lutte contre la désertification, la DGF a annoncé le lancement de nouvelles opérations de plantation couvrant une superficie totale de 47.917 hectares à travers plusieurs régions du pays. Selon les données rapportées par l'APS, ces opérations prévoient la mise en terre de 38,8 millions d'arbustes-comprenant des essences forestières, fruitières et pastorales. Sur ce total, 27,45 millions de plants seront réservés exclusivement au programme du Barrage vert, répartis sur une superficie de 34.318 hectares. D'après la même source, cette initiative vise principalement la restauration des écosystèmes, la reconstitution du couvert végétal et la préservation de la biodiversité, en particulier dans les zones impactées par les feux de forêt et la dégradation environnementale. La concrétisation de ces programmes sera confiée à des entreprises publiques, à l'instar du Groupe génie rural (GGR), ainsi qu'à des opérateurs privés, avec une priorité accordée à la réhabilitation des espaces forestiers et des écosystèmes steppiques et sahariens. Réhabilité officiellement en 2023, le projet du Barrage vert enregistre des avancées régulières dans le cadre d'une stratégie globale axée sur la lutte contre la désertification et le rétablissement de l'équilibre écologique. Pour mener à bien ce chantier d'envergure, une enveloppe budgétaire

globale de plus de 75 milliards de DA a été allouée, ventilée par phases jusqu'à l'horizon 2030. Une première tranche de 10 milliards DA a été mobilisée en 2023 pour couvrir 13 % des actions prévues à travers 183 communes et 800 localités. En 2024, un montant de 7,5 milliards DA a été délégué aux structures exécutantes, notamment les conservations des forêts et les directions des services agricoles, avant la programmation d'une troisième tranche de 11,9 milliards DA au titre de l'année 2025. Grand projet environnemental et socio-économique, le Barrage vert vise à dynamiser le développement des zones rurales tout en restaurant le patrimoine naturel du pays.

LANCEMENT AUJOURD'HUI DE LA CAMPAGNE DE PLANTATION

La Direction générale des forêts (DGF) célébrera dimanche la Journée nationale de l'arbre à travers plusieurs activités organisées à travers tout le territoire national, sous le slogan «Ensemble, restaurons nos forêts», marquant également le lancement de la campagne de plantation 2026-2027, une initiative visant à ancrer la culture du reboisement et à préserver les ressources naturelles nationales pour l'équilibre écologique et le développement durable, indique-t-elle dans un communiqué. Placée sous l'égide du ministère de l'Agriculture et du Développement rural et de la Pêche,



cette célébration sera marquée par des opérations de plantation dans les établissements scolaires et leurs environs, ainsi que par des actions de sensibilisation du grand public à l'importance de la restauration des espaces forestiers. La campagne vise notamment à restaurer les écosystèmes en accordant une attention particulière aux forêts touchées par les incendies au cours des années précédentes, tout en renforçant le couvert végétal national à travers des interventions adaptées aux caractéristiques écologiques de chaque site, précise la même source. Cette démarche prévoit également de favoriser la régénération naturelle des peuplements forestiers, en protégeant les jeunes pousses et les formations végétales capables de se reconstituer naturellement et de lutter contre l'érosion hydrique, la déserti-

fication et la dégradation des terres, à travers des actions de restauration écologique et de conservation des eaux et des sols, affirme la même source. La DGF souligne, en outre, que ces efforts visent à renforcer la résilience des forêts face aux effets du changement climatique, notamment par le choix d'espèces adaptées aux conditions écologiques locales, tout en contribuant à l'atténuation de ces effets grâce à une meilleure capacité de captage et de stockage du carbone. Le slogan retenu cette année traduit, selon la DGF, une ambition collective visant à faire de la restauration des forêts une responsabilité partagée et un engagement durable, au-delà de la seule journée de plantation, à travers la protection, l'entretien et le suivi des espaces restaurés.

TOURISME THERMAL

Un Forum national les 26 et 27 octobre à Guelma

La wilaya de Guelma abritera, les 26 et 27 octobre, le Forum national du tourisme thermal, avec la participation de plus de 200 acteurs du secteur, a indiqué jeudi un communiqué du ministère du Tourisme et de l'Artisanat. L'organisation de ce forum s'inscrit dans le cadre de «la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à valoriser les atouts naturels et thermaux dont recèle l'Algérie, en tant que composante authentique du tourisme national et pilier essentiel pour le soutien du développement économique local», précise le communiqué, repris par l'APS. L'accueil de l'événement par la wilaya de Guelma découle de sa position de «berceau du tourisme thermal national et de modèle vivant des capacités et atouts que recèle l'Algérie dans ce domaine,

grâce aux vertus thérapeutiques exceptionnelles de ses eaux et à son patrimoine naturel hors pair, notamment ses stations thermales renommées, particulièrement Hammam Debagh et Hammam Ouled Ali». Ce forum verra la participation de «plus de 200 acteurs du secteur, entre experts et académiques nationaux et internationaux, investisseurs et représentants d'établissements thermaux des secteurs public et privé, ainsi que des médecins spécialistes en médecine thermique et des représentants des collectivités locales et de différents secteurs ministériels», précise-t-on de même source. L'évènement sera également marqué par la présence de plusieurs diplomates, ce qui témoigne de «l'intérêt international pour le tourisme thermal algérien et les pers-

pectives de renforcement de la coopération touristique entre l'Algérie et les pays amis». Le forum vise également à faire connaître «les potentialités naturelles et minérales ainsi que les sites thermaux historiques dont recèle l'Algérie, et à valoriser leurs atouts thérapeutiques et thermaux et leur dimension patrimoniale». Les travaux de cette rencontre s'articulera autour de plusieurs axes fondamentaux, notamment «la modernisation des stations thermales conformément aux normes internationales, l'encouragement de l'investissement touristique thermal et de l'innovation, ainsi que la facilitation des procédures au profit des opérateurs économiques pour la réalisation de projets modernes alliant la thérapie naturelle, loisirs et détente». Les

axes des travaux porteront également sur «la formation des ressources humaines et le renforcement des compétences des personnels exerçant dans les stations thermales, ainsi que sur la commercialisation et la promotion touristique de ce produit stratégique aux niveaux national et international, en vue d'attirer les touristes et les investisseurs». Dans le même contexte, les travaux évoqueront «l'intégration du tourisme thermal dans des circuits touristiques intégrés contribuant à la valorisation du patrimoine naturel et culturel des régions, outre l'élaboration d'une feuille de route opérationnelle visant à remédier aux insuffisances enregistrées et à garantir une exploitation optimale des ressources naturelles et thermales». Le

programme du forum prévoit «des séances de débat, des ateliers spécialisés et une exposition réunissant les opérateurs économiques, les start-up et les investisseurs activant dans ce domaine, ainsi que des visites de terrain aux principaux sites et stations thermales que recèle la wilaya de Guelma», ajoute le communiqué. A travers ce forum, le ministère du Tourisme et de l'Artisanat réaffirme son engagement en faveur de «la valorisation des richesses thermales nationales, du renforcement de l'investissement dans ce domaine et de l'amélioration de la qualité des prestations, dans l'objectif de soutenir le développement local, de diversifier l'offre touristique nationale et de promouvoir le tourisme algérien », selon le même communiqué.

MOYEN-ORIENT

Un front diplomatique pour contenir l'escalade

Réunis à Istanbul, les chefs de la diplomatie saoudienne, turque, égyptienne et pakistanaise ont condamné les attaques attribuées aux Houthis contre l'Arabie saoudite et les navires commerciaux en mer Rouge. Ils ont appelé à la reprise du processus politique au Yémen, à la protection des voies maritimes et à une solution durable aux crises régionales.

Les tensions sécuritaires au Moyen-Orient et en mer Rouge ont dominé les discussions diplomatiques tenues vendredi à Istanbul. Les ministres des Affaires étrangères de l'Arabie saoudite, de la Turquie, de l'Égypte et du Pakistan ont dénoncé l'escalade militaire au Yémen et appelé à la cessation immédiate des hostilités ainsi qu'au retour au dialogue.

Cette réunion intervient après de nouvelles menaces contre le territoire saoudien. Le porte-parole de la Coalition pour le soutien de la légitimité au Yémen, le général de brigade Turki Al-Maliki, a annoncé hier que la défense antiaérienne saoudienne avait intercepté et détruit un missile balistique tiré en direction de Riyad. Deux autres missiles visant Taïf et Yanbu ont également été interceptés, de même qu'un drone dans la région orientale du royaume.

Face à ces développements, Riyad a réaffirmé sa détermination à défendre sa sécurité tout en privilégiant les efforts diplomatiques. En marge de la réunion, le ministre saoudien des Affaires étrangères, le prince Faisal ben Farhane, et son homologue pakistanais, Mohammad Ishaq Dar, ont renouvelé leur engagement en faveur de la paix et de la stabilité régionales, évoquant notamment l'évolution de la situation au Yémen.

La Coalition a, par ailleurs, rejeté les accusations des Houthis selon lesquelles l'Arabie saoudite menacerait de cibler des rassemblements tribaux et civils. Son



porte-parole a qualifié ces allégations de « mensongères et dénuées de tout fondement », les présentant comme une tentative de tromper l'opinion publique et d'entraîner les tribus yéménites dans le conflit.

UNE CONDAMNATION COMMUNE DES ATTAQUES

Dans leur déclaration, les quatre ministres ont condamné les attaques contre l'Arabie saoudite, le gouvernement yéménite, les civils et les infrastructures civiles. Ils ont également dénoncé les agressions visant les navires commerciaux en mer Rouge et dans le détroit de Bab el-Mandeb.

Exprimant leur solidarité avec Riyad et le gouvernement yéménite, ils ont estimé que l'escalade militaire aggravait une situation humanitaire déjà préoccupante. Ils ont appelé à mettre fin aux

hostilités, aux menaces et aux attaques, et à reprendre de bonne foi le processus politique afin de parvenir à un règlement durable du conflit.

Les échanges se sont élargis aux tensions entre les États-Unis, l'entité sioniste et l'Iran, à la situation dans les territoires palestiniens et aux menaces pesant sur la navigation maritime. Les ministres des Affaires étrangères de France, d'Allemagne, d'Italie et du Royaume-Uni ont également participé à une réunion élargie consacrée à la coordination internationale face aux crises régionales.

LA SÉCURITÉ MARITIME AU CENTRE DES DISCUSSIONS

Les responsables ont insisté sur la nécessité de garantir la liberté de navigation et la sécurité des navires commerciaux, notam-

ment dans les détroits d'Ormuz et de Bab el-Mandeb, ainsi qu'en mer Noire. Ils ont averti qu'une perturbation prolongée du trafic maritime pourrait fragiliser les chaînes d'approvisionnement mondiales et affecter les flux d'énergie, d'engrais et de produits alimentaires, avec des conséquences économiques et sociales particulièrement lourdes pour les populations vulnérables.

Ils ont rejeté toute mesure entravant la navigation légitime et appelé au rétablissement rapide d'un trafic sûr et sans entrave dans le détroit d'Ormuz. Concernant les tensions entre Washington, Tel-Aviv et Téhéran, ils ont privilégié la voie diplomatique, exhortant les parties à éviter les attaques contre les civils, les infrastructures civiles et les navires. Ils ont également salué les initiatives visant à prévenir

une nouvelle escalade et soutenu une solution négociée, notamment dans le cadre du mémorandum d'entente signé à Islamabad.

LE SOUTIEN À LA SOLUTION À DEUX ÉTATS RÉAFFIRMÉ

La question palestinienne a également occupé une place importante dans les discussions. Les ministres ont réaffirmé leur soutien au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant, souverain et viable, sur un territoire continu.

Ils ont appelé à la mise en œuvre urgente de la solution à deux États, conformément aux résolutions des Nations unies, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Ils ont condamné les activités de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem, les violences des colons contre les Palestiniens ainsi que toute tentative de modification du statut juridique et historique de la ville.

Concernant Gaza, les participants ont insisté sur la nécessité d'assurer un acheminement continu de l'aide humanitaire et de poursuivre les efforts de reconstruction afin d'alléger les souffrances de la population.

Au terme des discussions, les participants ont convenu de maintenir une coordination étroite et de poursuivre leurs consultations. Ils entendent renforcer les initiatives diplomatiques, prévenir l'extension des conflits et préserver la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

R.I/Agences

FRANCE

Le spectre d'une nouvelle révolte sociale

À l'approche de la présidentielle de 2027, la France est confrontée à une montée des tensions sociales, sur fond d'endettement record, de crise politique et de recul du pouvoir d'achat. Face au risque de nouveaux débordements, les autorités renforcent leur dispositif sécuritaire.

La France traverse une période de fortes turbulences. Les manifestations contre la vie chère se multiplient, tandis que les difficultés des services publics et le gel des salaires alimentent le mécontentement. Le retour des « gilets jaunes », mouvement qui avait marqué le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, fait craindre une nouvelle convergence des revendications sociales. Dans plusieurs villes, les protestations ont été accompagnées d'émeutes, de pillages et de dégradations. À Lyon, la police a utilisé hier des gaz lacrymogènes pour disperser environ 150 personnes rassemblées dans une zone où les manifestations sont interdites, après une tentative de blocage de la circulation.

Face à cette situation, le ministre de l'In-

térieur, Laurent Nuñez, a annoncé le déploiement d'au moins 70 000 policiers et gendarmes, avec le soutien d'unités spécialisées et de moyens militaires. À Paris, seule une marche organisée par la Confédération générale du travail (CGT) a été autorisée, tandis que des rassemblements de groupes de « gilets jaunes » et d'étudiants ont été interdits. Des mesures similaires ont été prises à Marseille, à Lyon et dans d'autres villes.

LA DETTE RÉDUIT LES MARGES DE MANŒUVRE

Au-delà des tensions dans les rues, la crise trouve ses racines dans les difficultés économiques du pays. La dette publique française approche les 4 000 milliards de dollars, soit près de 119 % du produit intérieur brut. La croissance devrait rester faible en 2026, tandis que le déficit public devrait dépasser 5 % du PIB.

La hausse des taux d'intérêt alourdit le coût de la dette et réduit les ressources disponibles pour les services publics et les

investissements. Le gouvernement se retrouve ainsi face à un dilemme : maîtriser les dépenses sans remettre en cause les acquis sociaux auxquels les Français demeurent attachés.

Ces déséquilibres se sont accumulés au fil des décennies, sous l'effet des politiques publiques successives, des crises économiques et de la pandémie de Covid-19. Les tentatives de réforme des retraites et des dépenses sociales continuent de susciter une forte opposition, tandis que leur report complique davantage le rétablissement des comptes publics.

UNE CRISE POLITIQUE À L'APPROCHE DE 2027

Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en 2024, l'absence de majorité parlementaire stable fragilise l'action gouvernementale et complique l'adoption des budgets. Cette paralysie profite aux forces politiques les plus radicales.

Le Rassemblement national de Marine Le Pen met en avant les questions de sécu-

rité, d'immigration et de déclasséement économique. À gauche, La France insoumise de Jean-Luc Mélenchon attire une partie des citoyens opposés aux politiques économiques et sociales du pouvoir. Entre ces deux pôles, le centre présidentiel peine à maintenir son influence. À l'approche de la présidentielle de 2027, l'exécutif doit donc relever un triple défi : rétablir l'ordre public, redresser les finances publiques et restaurer la confiance des citoyens. La réponse sécuritaire ne suffira pas à apaiser durablement les tensions si elle ne s'accompagne pas de mesures concrètes en faveur du pouvoir d'achat et des services publics.

Puissance majeure de l'Union européenne, la France joue également un rôle essentiel dans les équilibres du continent. Une aggravation de sa crise pourrait avoir des répercussions au-delà de ses frontières. L'enjeu dépasse ainsi la prochaine échéance électorale : il concerne la capacité du pays à réformer son modèle social, à sortir de l'impasse politique et à retrouver une dynamique économique durable.

BARÇA-REAL MADRID

Un Clasico sous le signe du Ballon d'Or

Entre records historiques, course au titre et duel à distance entre Lamine Yamal et Kylian Mbappé à la veille du Ballon d'Or, le Clasico dépasse largement l'enjeu des trois points.

Le FC Barcelone reçoit le Real Madrid dimanche dans un Clasico qui pourrait marquer un tournant de la saison en Liga. Leader en pleine confiance sous Hansi Flick, le club catalan vise une dixième victoire consécutive en championnat, un record historique dans l'histoire de la Liga, tout en cherchant à prendre l'ascendant sur son rival dans le bilan des confrontations directes.

Mais cette affiche revêt une dimension supplémentaire : elle se dispute vingt-quatre heures avant la cérémonie du Ballon d'Or 2026 à Londres, où Lamine Yamal et Kylian Mbappé figurent parmi les principaux prétendants au trophée.

LE BARÇA À L'ASSAUT DE L'HISTOIRE

Selon le quotidien espagnol AS, Barcelone et le Real Madrid abordent cette rencontre à parfaite égalité dans le bilan historique du Clasico : 106 victoires chacun pour 52 matches nuls.

Un succès des Blaugrana leur permettrait de prendre seuls les commandes de cette statistique emblématique, une situation qui ne s'est plus produite depuis plusieurs décennies. Les Cata-



lans pourraient également revenir à hauteur, voire dépasser leur rival au classement des buts inscrits dans l'histoire du Clasico : le Real en compte actuellement 444 contre 441 pour le Barça.

La dynamique récente joue en faveur des hommes de Hansi Flick. L'entraîneur allemand a remporté cinq de ses six confrontations face aux Madrilènes, contribuant à réduire progressivement l'écart historique entre les deux clubs.

UNE SÉRIE RECORD EN LIGA

Au-delà du Clasico, Barcelone peut également établir une nouvelle référence en championnat.

Après son succès 5-2 contre le Real Betis, le Barça a enchaîné neuf victoires consécutives en Liga, égalant une performance réalisée par le Real Madrid de Miguel Muñoz lors de la saison 1968-1969. Une dixième victoire de rang permettrait aux Catalans de s'approprier seuls ce record. Le facteur domicile ren-

force encore leur confiance. Barcelone reste sur 23 victoires consécutives à domicile en Liga — 19 la saison passée et quatre cette saison — et a remporté ses deux dernières réceptions du Real Madrid (3-2 en 2024-2025 puis 2-0 en 2025-2026).

UN TOURNANT DANS LA COURSE AU TITRE

L'enjeu est également comparable. En cas de victoire, Barcelone porterait son avance sur le Real Madrid à neuf points, un écart qui placerait les Merengues sous une forte pression dans la course au titre, même si la saison demeure encore longue. Pour les hommes de Carlo Ancelotti, l'objectif sera autant de relancer le suspense que d'éviter de laisser leur rival s'échapper.

LAMINE YAMAL FACE À MBAPPÉ AVANT LONDRES

Le calendrier offre enfin une toile de fond idéale à ce Clasico. Vingt-quatre heures plus tard, Londres accueillera la cérémonie du Ballon d'Or 2026. Lamine Yamal, favori pour succéder à Ousmane Dembélé, fera le déplacement avec ses proches, tandis que Kylian Mbappé espère lui aussi décrocher la distinction suprême. Les votes étant déjà clos, la prestation des deux stars n'influencera pas le verdict. Elle pourrait néanmoins nourrir un peu plus le récit d'une rivalité appelée à marquer la prochaine décennie. Entre records historiques, duel pour la suprématie espagnole et parfum de Ballon d'Or, ce Clasico réunit tous les ingrédients d'une soirée qui pourrait entrer dans les annales du football.

BAYERN

Kompany absent plusieurs semaines

Victime d'un malaise vendredi au centre d'entraînement du Bayern Munich, Vincent Kompany reste hospitalisé, mais son état de santé est stable. Ce samedi, le directeur sportif bavarois Max Eberl a donné des nouvelles rassurantes du technicien belge, tout en annonçant une absence prolongée. Les médecins poursuivent leurs examens afin de déterminer les causes exactes de son effondrement.

« Il va rester encore quelques jours à l'hôpital, le temps qu'on ait vraiment tout éclairci, tout examiné, tout vérifié, a expliqué le dirigeant en conférence de presse. Pour l'instant, nous n'allons fixer absolument aucun délai. Et nous n'allons pas parler de jours, nous allons parler de semaines. Cela doit être clair pour nous tous ». Kompany manquera notamment le déplacement à Fribourg, aujourd'hui, ainsi que le choc contre l'Atletico Madrid en Ligue des Champions, le 3 novembre.

ARSENAL

Arteta refroidit les envies Raya

Mikel Arteta a réagi avec humour au souhait de David Raya de jouer un jour en Liga. « Pour les prochaines années, il doit jouer ici, à Arsenal », a affirmé l'entraîneur des Gunners, écartant ainsi l'éventualité d'un départ à court terme. Interrogé par Marca, le gardien espagnol a reconnu son envie de découvrir le championnat de son pays, tout en assurant être heureux à Londres. Sous contrat jusqu'en 2028, Raya reste un élément incontournable du dispositif d'Arteta.

AL NASSR

Plus que 18 buts pour Ronaldo



Cristiano Ronaldo (41 ans) continue de se rapprocher de la barre mythique des 1 000 buts en carrière. Ce vendredi, l'attaquant portugais a participé au succès d'Al Nassr sur la pelouse d'Al Faisaly (3-1), lors de la 11e journée de Roshn Saudi League, en inscrivant la deuxième réalisation de son équipe. À la 49e minute, CR7 a fait parler son jeu de tête pour reprendre un coup franc parfaitement délivré par son compatriote João Félix. Un sacré coup de casque qui porte son total à 982 buts en matchs officiels, toutes compétitions et sélections confondues. Le quintuple Ballon d'Or n'a donc plus que 18 réalisations à inscrire pour atteindre un cap historique qu'il s'est fixé depuis plusieurs années.

BALLON D'OR AFRICAÎN 2026

Les CAF Awards fixés au 7 décembre

La Confédération africaine de football (CAF) organisera ses Awards 2026 le 7 décembre prochain à Lagos, au Nigeria. La cérémonie désignera notamment le meilleur joueur africain de l'année, avec Achraf Hakimi, Sadio Mané et Ismaïla Sarr parmi les noms évoqués, en attendant la publication de la liste officielle des candidats.

Les préparatifs s'accélérent au Nigeria. Une délégation de la CAF s'est rendue sur place afin d'inspecter les infrastructures prévues pour accueillir les prochains événements de l'instance continentale.

Selon la Fédération nigériane de football

(NFF), la cérémonie se tiendra au Wole Soyinka Centre for Culture and Creative Arts de Lagos. Une délégation de quinze représentants de la CAF, conduite par le responsable de la sécurité, Christian Emeruwa, doit également effectuer une dernière inspection des installations. Le Nigeria accueillera par ailleurs la 48e Assemblée générale ordinaire de la CAF, le 21 novembre à Abuja.

En attendant la liste officielle des nommés, plusieurs joueurs sont déjà évoqués parmi les prétendants au trophée. Le Marocain Achraf Hakimi, latéral du Paris Saint-Germain, figure parmi les candidats potentiels grâce à ses per-

formances au plus haut niveau.

Le Sénégalais Sadio Mané peut également faire valoir ses résultats avec les Lions de la Teranga et son parcours en club. Son compatriote Ismaïla Sarr, auteur de prestations remarquées avec Crystal Palace et la sélection sénégalaise, est lui aussi cité parmi les joueurs susceptibles de prétendre à la distinction. La hiérarchie reste toutefois provisoire. La CAF n'a pas encore communiqué la liste officielle des candidats au Ballon d'Or africain 2026. Le rendez-vous est néanmoins fixé : le successeur du dernier lauréat sera connu le 7 décembre à Lagos.

L1

PSG-OL décalé

Initialement prévu ce soir au Parc des Princes, le choc de Ligue 1 entre le Paris Saint-Germain et l'Olympique Lyonnais va finalement se disputer demain. La décision a été officialisée par la Ligue de football professionnel ce vendredi après l'intervention de la préfecture de police de

Paris. « Paris Saint-Germain - Olympique Lyonnais décalé au lundi 26 octobre à 20h30. La LFP prend acte de l'arrêté de la Préfecture de Police interdisant l'organisation de la rencontre Paris Saint-Germain - Olympique Lyonnais, comptant pour la 8ème journée de Ligue 1 McDonald's,

le dimanche 25 octobre à 20h45 et décide, en accord avec Ligue 1+, de décaler le match au lundi 26 octobre à 20h30. La rencontre sera retransmise en direct sur Ligue 1+ », peut-on lire.

La partie va donc se dérouler en même temps que la cérémonie du Ballon d'Or 2026 ! Ironie

du destin, le PSG avait connu un scénario similaire l'an dernier en jouant le Classique contre l'Olympique de Marseille, reporté en raison des conditions météorologiques, un lundi pendant le sacre de l'attaquant parisien Ousmane Dembélé au BO 2025.

LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINE

Le MCA en phase de groupes

Dos au mur après sa défaite au Nigeria (0-2), le MC Alger a répondu avec panache en dominant Enugu Rangers (3-0) à Douéra.

Le Doyen a signé une remontada retentissante ! Battu 2-0 au Nigeria à l'aller, le MC Alger a renversé Enugu Rangers en s'imposant 3-0 au stade Ali-Ammar de Douéra. Portés par un public en fusion, les Vert et Rouge ont renversé la vapeur et décroché leur qualification pour la phase de groupes de la Ligue des champions africaine.

Dos au mur après leur revers à l'aller, les hommes de Khaled Ben Yahia n'avaient plus le droit à l'erreur. Ils devaient impérativement inscrire trois buts sans en concéder pour poursuivre leur aventure continentale. Un défi que les Mouloudéens ont relevé avec détermination et caractère.

Poussés par leurs supporters, les Algérois ont pris les commandes de la rencontre et trouvé à trois reprises le chemin des filets. Une victoire nette et sans bavure qui leur permet de refaire leur retard et de décrocher leur précieux sésame pour la phase de groupes.

L'EXPLOIT DE 1976 RESSUSCITÉ

Cette remontée prend une saveur particulière puisqu'elle rappelle un exploit historique. En 1976, le MCA



avait déjà éliminé Enugu Rangers après une victoire 3-0 à Alger, à la suite d'une défaite 2-0 au Nigeria. Le Doyen avait ensuite remporté la Coupe d'Afrique des clubs champions.

Cinquante ans plus tard, l'histoire se répète à Douéra. Les Vert et Rouge ont de nouveau fait plier le club nigé-

rian sur le même score, ravivant le souvenir d'une page glorieuse de leur histoire.

Désormais qualifié pour la phase de groupes, le MCA peut regarder la suite de la compétition avec ambition. Le Doyen a envoyé un signal fort : il faudra compter avec lui dans la course continentale.

LE TENANT DU TITRE ÉLIMINÉ
Les matchs retour du deuxième tour préliminaire de la Ligue des champions de la CAF 2026-2027 ont débuté ce vendredi 23 octobre avec quatre rencontres au programme.

Petro de Luanda a signé l'une des performances marquantes de la journée en dominant Scotland FC (3-0). Battus 2-0 au Zimbabwe à l'aller, les Angolais se qualifient grâce à une victoire cumulée de 3-2.

De son côté, Orlando Pirates a fait match nul (1-1) face à African Stars après sa victoire 1-0 à l'aller. Le club sud-africain passe donc avec un score cumulé de 2-1.

L'autre fait marquant est l'élimination de Mamelodi Sundowns. Après le nul vierge à l'aller, le champion en titre a été tenu en échec (1-1) à Pretoria par Wiliete SC. Tashreeq Matthews avait ouvert le score pour les Sud-Africains avant l'égalisation de Mabululu en début de seconde période. Grâce à ce but marqué à l'extérieur, le club angolais décroche pour la première fois de son histoire une place en phase de groupes, tandis que Sundowns manque cette étape pour la première fois depuis plus de dix ans.

Rafik G.

QATAR

Mahrez ouvre son compteur

Riyad Mahrez a inscrit son premier but avec Al-Shamal, avant-hier, face au Qatar SC, en championnat qatari. L'international algérien a transformé un penalty à la 65e minute, relançant son équipe, avant l'égalisation de Thiago Silva neuf minutes plus tard. Mais Yohan Boli a finalement offert la victoire au Qatar SC (3-2), malgré la remontée des coéquipiers de Mahrez.

BRIGHTON

Jaouen Hadjam s'illustre

Titularisé face au FK Jablonec en Ligue Conférence, Jaouen Hadjam a livré une prestation convaincante malgré le nul de Brighton (0-0). Solide défensivement, le latéral gauche algérien a disputé 86 minutes, confirmant qu'il pouvait prétendre à davantage de temps de jeu. En quatre apparitions cette saison, toutes compétitions confondues, il totalise un but et une passe décisive en 171 minutes.

MANCHESTER UNITED

Aït-Nouri pisté

En manque de temps de jeu à Manchester City, Rayan Aït-Nouri pourrait quitter les Citizens dès le prochain mercato hivernal. Selon le journaliste Ekrem Konur, Manchester United suivrait de près la situation du latéral gauche algérien, dont la valeur marchande est estimée à 35 millions d'euros. L'AC Milan et la Juventus seraient également intéressés par le défenseur de 25 ans. Le club turinois envisagerait notamment un prêt assorti d'une obligation d'achat. Aucune offre n'a été officialisée pour le moment. L'avenir d'Aït-Nouri dépendra notamment de la position de Manchester City et des conditions financières d'un éventuel transfert.

LIGUE 1 MOBILIS

Le MCO leader provisoire

Le MC Oran s'est emparé provisoirement de la première place de la Ligue 1 Mobilis en décrochant le nul en déplacement face à la JS El-Biar (0-0), tandis que l'Olympique Akbou a confirmé son redressement en dominant à domicile le CS Constantine (3-0), vendredi, en ouverture de la 7e journée, qui se poursuivra samedi et mardi.

Toujours invincibles, les Hamraoua se distinguent également par leur solidité défensive, avec six rencontres disputées sans encaisser le moindre but. Le MCO, qui a terminé la rencontre en infériorité numérique après l'expulsion de son attaquant gabonais Edlin Matouti à la 55e minute, totalise désormais 14 points, soit une longueur d'avance sur son poursuivant direct, le CR Belouizdad (13 points). De son côté, la JS El-Biar porte son capital à huit unités et occupe provisoirement la sixième place.

Au stade des Martyrs d'Akbou,

l'Olympique local a poursuivi sa remontée au classement en s'imposant nettement face au CS Constantine (3-0), une semaine après sa victoire à domicile contre l'ES Ben Aknoun (2-1).

Hitala a ouvert le score dès la 13e minute, avant que Zamoum ne double la mise au retour des vestiaires (47e). Tahar, passé notamment par le CSC, a ensuite scellé le sort de la rencontre à la 57e minute.

Ce deuxième succès consécutif propulse les hommes d'Abdelkader Amrani à la quatrième place, avec 10 points, à égalité avec la JS Kabylie et l'USM Alger.

De son côté, le CS Constantine continue de broyer du noir. Après le limogeage de son entraîneur tunisien, Mondher Kebaïer, en cours de semaine, le club constantinois a concédé une troisième défaite consécutive, avec trois buts encaissés lors de chacune de ces rencontres. Au classement, le CSC recule à la huitième



me place avec sept points.

La 7e journée s'est poursuivie hier avec cinq rencontres au programme,

dont le derby algérois entre l'USM Alger et le CR Belouizdad, prévu au stade du 5-Juillet à 17h45.

CHAMPIONNATS DU MONDE

L'Algérie engagée avec 13 lutteurs

Treize lutteurs algériens, dont trois dames, prendront part aux Championnats du monde de lutte, prévus du 24 octobre au 1er novembre 2026 à Astana, au Kazakhstan, selon la liste d'admission dévoilée vendredi par les organisateurs. En lutte libre, l'Algérie sera représentée par Mouad Chibani (57 kg), Oussama Laribi (65 kg), Abdelkader Ikkal (79 kg) et Fatah Benfardj-Allah (86 kg).

En lutte gréco-romaine, les

représentants algériens seront Abdelkrim Fargat (60 kg), Abdel-Djabbar Djebbari (63 kg), Fayçal Benfredj (67 kg), Chaouki Dou-lache (77 kg), Bachir Sid Azara (87 kg) et Fadi Rouabah (97 kg).

Chez les dames, Ibtissem Doudou (50 kg), Chaïma Chebila (53 kg) et Achouak Tekkouk (57 kg) défendront les couleurs nationales.

Trente titres mondiaux seront en jeu, répartis équitablement entre les trois spécialités : dix en

lutte gréco-romaine, dix en lutte libre masculine et dix en lutte libre féminine.

Selon le programme établi par les organisateurs, les épreuves de lutte gréco-romaine débiteront le 24 octobre, suivies de la lutte féminine le 27 octobre, puis de la lutte libre masculine à partir du 29 octobre. Les dernières finales se dérouleront le 1er novembre, avant la cérémonie de clôture prévue dans l'après-midi.

US BISKRA

Nadir Leknaoui remercié

L'US Biskra a mis fin à sa collaboration avec Nadir Leknaoui en raison des résultats décevants enregistrés en début de saison. Dans un communiqué publié mercredi soir, le club a remercié le technicien algérien et son staff pour le travail accompli. Pour lui succéder, la direction biskrie aurait placé le Tunisien Yamen Zelfani en tête de liste. Son éventuelle nomination pourrait être annoncée dans les prochaines heures. Le futur entraîneur aura pour mission de redresser la situation et de relancer l'équipe en championnat.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT
1- Nom d'une tour élevée par les fils de Noé - Tas.
2- Interjection - Langue propre à une Nation ou une province.
3 -Partie ceintrée d'une voûte - Pour la troisième fois.
4- Note - Nain fabuleux - 5- Groupe de maisons - Récipient où mangent et boivent les bestiaux.
6- Élément d'une roue - Auxiliaire.
7- Monument de mémoration - Dénudé.
8- Lueur - Bonnes d'enfants.
9- Couvert d'eau - Sorte d'ornement.
10- Plante légumineuse - Absorber le lait des mamelles.

VERTICALEMENT
1- Dieu des Phéniciens - Capitale européenne.
2- Bronze - Qaunt il est sauvage, c'est le zèbre.
3- L'animal qui l'a, n'a pas besoin de dents - Plaie.
4- Sert pour l'écoulement des eaux usées - Négation.
5- Joignant - Fin anglaise.
6- Formé de deux - Choiesies.
7- Animal de l'Amérique du sud - Battre aux échecs.
8- Générateur d'énergie - Avec quoi on sillonne la terre.
9- Celui qui l'a rendue n'est plus - Ville de Suisse.
10- Suite - Utiliser.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Grondissime Grandissime Grandicime Granddisisme	Rommarin Romarain Romarin Raumarin
Pelotonnement Pellotonnement Pelotonnement Pelotanement	Synthétiser Sinthétiser Synthetiser Synthéttiser

Les mots fléchés

MASSACRER EN GRAND NOMBRE TOPO	SE RACLE LA GORGE PRÉTEN- TIEUSE	PIÈCE DE CHARRUE FAUX MARBRE	TEMPÉRÉE	CERTIFIÉES PRÉCÈDE ...FAKROUN	FUSÉE EURO- PÉENNE	PRENOM ARABE
TRÈS JEUNE ENFANT CHARNU DERRIÈRE	ON L'EXTRAIT DU FILON CONSEIL	SENSATION AUDITIVE LE CAVALIER Y A PIED	ENTRE OURAL ET PACIFIQUE	DÉSHABI- LÉE	NOTA BENE MONUMENTS FUNÉRAIRES	
REQUÊTE SIGNÉE À PLUSIEURS	BROUILLARD LONDONIEN GARDE ÉCOLE	DEVIENT PRESSANT CAVITÉS DES YEUX	ALOURDIS- SANT LA MONGOL- FIÈRE	ESQUIVA		
SPORT VOISIN DU KAYAK	CHAGRINÉE AVANCER DANS L'EAU	NIAISE COUP AU TENNIS				
INDIVIDU FAMILIER	SYMBOLE DE L'OR POISSON ROUGE	MESURE CHINOISE EXISTE	GLOUSSÉ CENT MÈTRES CARRÉS	PETIT ÉCRAN SCIENCE ÉCOURTÉE		
VOLONTAI- REMENT COIFFURE BASQUE	DONNAI MA VOIX ARTICLE MASCULIN		JOYEUX APRÈS RÉ			
		SÉLÉNIUM AU LABO	I GREC			

BIFFE-TOUT

EN 6 LETTRES :
L'avoir, c'est être dans le vrai

ADAGIO	DÉCLIN	ORANGE
AFFERMI	DÉPOUSSIÉ	OUÏE
AGRONOMIE	RER	PAGE
AJUSTEUR	EMPLOYÉE	PARAPHRASER
ALLÉCHER	ENZYME	PÉTARADE
AMOUR	ESCAPADE	PHOSPHATE
BALTE	GARNIR	PLANNING
BANALISER	GIGOLO	PROLIXE
BRADERIE	ICÔNE	PUDEUR
BRICOLEUR	IMAGINER	RAVIOLI
BUNKER	INOUI	RECEVOIR
CABAN	JUMENT	RÉVOCATOIRE
CAHIER	LIBÉRAL	RONGER
CANYON	MICROSILLON	SAFARI
CHAHUTER	MOUTARDE	SÉNILE
CHEVILLE	MUTATION	SOIR
CIEL	NOIX	SOUPLIER
CLOCHARDE	NOUVELLE	TANNAGE
COLORANT	ONDULEUR	VESTON
CORRECTIF	ORAN	

P	L	A	N	N	I	N	G	R	E	R	E	I	S	S	U	O	P	E	D
M	F	L	A	R	E	B	I	L	R	E	N	I	G	A	M	I	E	A	A
I	R	I	N	A	B	A	C	A	G	R	O	N	O	M	I	E	I	L	J
C	C	A	T	I	A	D	A	G	I	O	N	O	T	S	E	V	R	L	U
R	R	L	U	C	O	L	O	G	I	G	C	A	N	Y	O	N	E	E	S
O	R	O	O	N	E	R	E	D	A	P	A	C	S	E	R	O	D	C	T
S	N	U	O	C	E	R	P	E	T	A	R	A	D	E	U	N	A	H	E
I	E	I	E	K	H	R	R	A	F	F	E	R	M	I	E	D	R	E	U
L	X	N	N	D	E	A	E	O	E	G	N	A	R	O	L	U	B	R	R
L	S	U	Z	I	U	X	R	E	C	B	A	L	T	E	O	L	M	P	E
O	B	A	H	Y	I	P	M	D	A	R	E	P	A	C	C	E	O	H	R
N	T	A	F	L	M	P	R	E	E	R	E	N	O	C	I	U	U	O	I
E	C	N	O	A	L	E	L	E	E	R	I	S	O	I	R	R	T	S	O
G	L	R	A	O	R	L	E	T	C	L	E	R	I	R	B	D	A	P	T
A	P	L	Y	R	I	I	U	L	O	E	E	I	I	L	E	I	R	H	A
N	L	E	E	V	O	H	R	I	I	G	V	N	L	C	A	E	D	A	C
N	E	E	E	V	A	L	V	U	N	N	R	O	L	U	I	N	E	T	O
A	S	H	I	H	U	A	O	O	O	A	E	I	I	U	O	G	A	E	V
T	C	O	C	C	R	O	R	C	G	M	N	S	O	R	A	S	N	B	E
M	U	T	A	T	I	O	N	R	E	S	A	R	H	P	A	R	A	P	R

SOLUTIONS
DES JEUX PRÉCÉDENTS

MOTS FLÉCHÉS

HORIZONTALEMENT
RECEVEUR - ITOU - PUNISSABLE - R - NOEUD
- APLATIE - TIRER - SERUM - POLIRAS - SE -
PO - ILE - BECS - ERS - IRE - MARRANTE -
TROTTE - CD - MUTANT - ETUDIE -
NEPTUNE - VISE - UT - IS - ESPÈCES - EVE -
ME - EST - S - GLACEE - MU - ETE - PENDRA -
PRO - ACE - FOURBU - IL - LUEUR - DEMOLI -
TERNI - MINARET.

VERTICALEMENT
DEPOTOIR - UNTEL - CLE - CUEILLETTE -
VAPEUR - PENURIE - RAPIECE - EN - VIDER -
MONTS - ENFUI - SES - RABATTU - MEDOR -
USA - SERT - NEE - RU - M - DRAPS - CRIEES -
MARDI - BLESSANT - PEU - BEN - HILARE -
NEUVES - PUMA - TETU - ET - DICTER - OR -
LO - IMPRECISE - TOILE - URE - OS -
DEESSE - LIT.

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT
1- ADIGE - PALE. 2- DIS - RHODES. 3- EGORGE -
MET. 4- NU - AORTE - E. 5- EMIT - OTER.
6- USEE - URSS. 7- S - USINE - PI. 8- ART - LIS-
TES. 9- GUERET - ICI. 10- ESSE - ETRES

VERTICALEMENT
1- ADEN - USAGE. 2- DIGUES - RUS. 3- ISO -
MEUTES. 4- G - RAIES - RE. 5- ERGOT - ILE.
6- HER - UNITE. 7- PO - TORES - T. 8- ADMETS -
TIR. 9- LEE - ESPECE. 10- ESTER - ISIS.

4x4

Poinçonnage - Scolastique
Sclérose - Vagabondage

BIFFE-TOUT : SOBRES

IA MILITAIRE

Quand les machines menacent le contrôle humain

L'intégration de l'Intelligence artificielle (IA) dans les conflits armés constitue une rupture majeure dans la conduite des opérations militaires. Devenue un pilier des stratégies de défense, cette évolution soulève des enjeux juridiques, éthiques et stratégiques, aussi bien pour les États que pour les acteurs privés du secteur.

En France, la création, en 2024, de l'Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de défense (AMIAD) traduit la volonté d'organiser et d'accélérer cette transition technologique. L'inauguration, en septembre 2025, d'un supercalculateur militaire confirme également l'importance stratégique de l'IA, désormais considérée comme un enjeu majeur de souveraineté.

À l'échelle européenne, le projet de la Commission européenne visant à ériger un «mur anti-drones» à l'est du continent illustre la place croissante de ces technologies dans les dispositifs de défense, dans un contexte géopolitique tendu.

Ces évolutions témoignent d'un tournant stratégique, dans lequel l'intelligence artificielle s'impose progressivement comme un levier essentiel des politiques de défense et de souveraineté.

DU RENSEIGNEMENT AU CIBLAGE, L'IA REDÉFINIT LES OPÉRATIONS MILITAIRES

L'intelligence artificielle intervient aujourd'hui à plusieurs niveaux des opérations militaires, notamment dans le traitement et l'analyse en temps réel de données massives issues de différents types de capteurs. Cette capacité à exploiter d'importants volumes d'informations améliore les fonctions de reconnaissance, de surveillance et d'aide à la décision.

Dans le domaine du renseignement, l'IA n'est pas une nouveauté, mais son utilisation s'est considérablement développée grâce aux progrès de l'apprentissage automatique (machine learning) et de l'automatisation. Les outils d'analyse comportementale, de reconnaissance faciale et de détection de signaux faibles permettent notamment d'identifier plus rapidement certaines menaces et d'affiner le ciblage des opérations.

Si cette évolution renforce les capacités opérationnelles des armées, elle soulève également des questions fondamentales en matière de contrôle, de responsabilité et de respect du droit international humanitaire, notamment concernant la proportionnalité des attaques et la distinction entre objectifs militaires et cibles civiles.

DRONES ET ARMES AUTONOMES : LA PLACE DE L'HOMME EN QUESTION

L'intelligence artificielle transforme les pratiques militaires, notamment avec la généralisation des drones armés et le développement des systèmes d'armes autonomes. Sur des théâtres d'opérations comme l'Ukraine et le Moyen-Orient, ces technologies modifient profondément les modes d'engagement et favorisent l'automatisation croissante des opérations.

Dotés de capacités avancées de reconnaissance, de surveillance et de ciblage, certains systèmes peuvent fonctionner avec un degré élevé d'autonomie, voire sans intervention humaine directe à certaines étapes. Cette évolution soulève d'importantes questions opérationnelles et juridiques. En effet, l'autonomie croissante des dispositifs complique la traçabilité des décisions et pose la question de l'attribution des responsabilités en cas d'erreur ou de dommages causés aux populations



civiles.

LA MONTÉE DES CYBERATTAQUES DANS LES CONFLITS MODERNES

Au-delà des affrontements physiques, l'intelligence artificielle contribue à étendre la conflictualité au cyberspace. Les cyberattaques, qui peuvent gagner en sophistication grâce à ces technologies, ciblent les infrastructures stratégiques adverses et constituent un moyen supplémentaire d'affaiblir les capacités de l'ennemi.

Les systèmes de communication, les centres de commandement et les infrastructures critiques figurent parmi les cibles potentielles de ces opérations, qui peuvent précéder ou accompagner des offensives militaires conventionnelles.

Cette évolution souligne la nécessité de renforcer les mécanismes juridiques et les dispositifs de protection afin de mieux encadrer ces nouvelles formes de conflictualité, dont les conséquences peuvent être particulièrement lourdes.

L'ONU REDOUTE UNE ACCÉLÉRATION INCONTRÔLÉE DES CONFLITS

L'intelligence artificielle s'impose progressivement dans les arsenaux militaires, accélérant les processus de décision et réduisant parfois la marge laissée au jugement humain, y compris dans le domaine nucléaire.

De Gaza à l'Ukraine, en passant par l'Iran, les conflits récents témoignent de l'intégration croissante de l'IA et des systèmes robotisés sur les champs de bataille. Les transformations en cours sont telles que l'être humain risque de perdre progressivement la maîtrise de certaines étapes de la conduite des opérations militaires. Si ces avancées technologiques modifient les modalités de la guerre, leur incidence sur la nature même du phénomène guerrier continue de faire débat.

Le 13 avril 2026, le président ukrainien

Volodymyr Zelensky a annoncé que pour la première fois dans l'histoire, l'armée ukrainienne avait pris une position ennemie uniquement à l'aide de robots et de drones, sans déployer de soldats sur place.

Quelques semaines plus tard, le 10 juin, le fabricant ukrainien de drones Alexander Kokhanovskyy a affirmé que des soldats russes avaient été tués, deux ans auparavant, par des systèmes entièrement autonomes lors d'un essai mené près de Bakhmout et de Tchassiv Iar.

Ces avancées techniques, aussi spectaculaires qu'inquiétantes, s'inscrivent dans le prolongement des progrès rapides de la robotique et de l'Intelligence artificielle.

De l'Ukraine à Gaza, en passant par l'Iran, les conflits récents témoignent de la présence croissante de ces technologies sur le champ de bataille. Elles interviennent dans des domaines aussi variés que l'observation et la reconnaissance, l'identification et la classification des cibles, l'analyse et la prédiction des menaces, la logistique, le ravitaillement, la cybersécurité, la guerre électronique, la simulation, la formation, la santé militaire, l'aide à la décision et l'automatisation des systèmes d'armes.

Si l'ampleur de cette transformation ne fait plus guère de doute, ses effets sur la nature de la guerre restent controversés. Pour certains, l'IA constitue une nouvelle technologie mise au service des combattants, à l'image de la poudre à canon ou du char de combat. D'autres soulignent les ruptures déjà observées sur les théâtres d'opérations et les risques associés à l'automatisation croissante des décisions militaires.

DES SOLDATS-MACHINES ?

Les machines décideront-elles bientôt seules de qui doit vivre ou mourir sur un champ de bataille ? Cette question ne relève plus de la science-fiction.

«La guerre menée par les machines se rapproche toujours davantage, et la question qui se pose à nous est tout simplement

: allons-nous laisser des machines cibler et tuer des êtres humains ?», a déclaré Robin Geiss, directeur de l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), lors d'une conférence de presse à New York.

Selon lui, le danger ne réside pas uniquement dans l'apparition de robots tueurs entièrement autonomes. Il tient également à une transformation déjà engagée des opérations militaires, dans lesquelles l'IA intervient à presque toutes les étapes, de l'analyse du renseignement à l'identification des cibles, en passant par le pilotage des drones et les cyberattaques.

À mesure que ces technologies progressent, les décisions s'accroissent et les possibilités d'intervention humaine peuvent se réduire. «Au moment où nous parlons, les cycles de décision se raccourcissent, ils se rapprochent de la vitesse des machines, et la marge laissée au jugement humain se rétrécit, y compris dans le domaine nucléaire», a averti Robin Geiss.

Cette accélération pourrait rendre les conflits plus difficiles à maîtriser. Le fonctionnement parfois opaque des systèmes d'IA introduit de nouveaux risques d'erreur, de mauvais calcul et d'escalade involontaire. Dans un affrontement entre puissances nucléaires, une décision prise trop rapidement sur la base d'une analyse erronée pourrait avoir des conséquences catastrophiques.

DES ENTREPRISES AU CŒUR DE LA COURSE AUX ARMEMENTS

Le problème dépasse toutefois la seule fiabilité des machines. Il concerne également la répartition du pouvoir militaire. Un nombre restreint d'États et d'entreprises privées développe désormais des technologies susceptibles d'affecter la sécurité internationale, alors que les mécanismes traditionnels de maîtrise des armements ne sont pas toujours adaptés à cette nouvelle réalité. Les choix des industriels, depuis la conception des systèmes jusqu'à la sélection des données utilisées pour leur entraînement, influencent directement leur comportement sur le terrain. La fiabilité, la prévisibilité et la conformité de ces technologies au droit international dépendent donc aussi de décisions prises bien avant leur déploiement par les forces armées.

Pour tenter de combler cette lacune, l'UNIDIR prépare un cadre de conduite responsable destiné aux entreprises du secteur. Élaboré avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, ce document doit proposer des recommandations pratiques fondées sur le droit international et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ces recommandations devraient, toutefois, rester volontaires. L'ONU cherche ainsi, dans un premier temps, à orienter les pratiques d'une industrie dont les innovations progressent plus rapidement que les négociations diplomatiques.

L'institut entend associer à cette démarche les grands groupes de défense, les jeunes entreprises technologiques, les développeurs de logiciels, les sous-traitants et les investisseurs, ainsi que les gouvernements et la société civile.

Source : haas-avocats.com

JOURNÉE DES NATIONS UNIES

L'URGENCE D'UN SURSAUT MULTILATÉRAL

«Le monde est ébranlé par des conflits, frappé de plein fouet par la crise climatique et miné par l'aggravation des inégalités», avertit le secrétaire général de l'ONU, appelant à une action collective renforcée.

Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), Antonio Guterres, a appelé hier les États membres à renouveler leur engagement en faveur du multilatéralisme, du droit international et des principes fondateurs de l'Organisation, estimant qu'une ONU renforcée est indispensable pour faire face aux crises qui secouent le monde. Dans un message publié à l'occasion de la Journée des Nations unies, célébrée le 24 octobre, le chef de l'Organisation a souligné la nécessité d'une action collective pour préserver la paix, promouvoir le développement et garantir le respect des droits humains. « L'humanité n'a d'avenir que si nous œuvrons ensemble pour faire progresser la paix, le développement et les droits humains », a-t-il affirmé.

Cette journée coïncide avec le 81e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations unies, le 24 octobre 1945. Au-delà de la commémoration de la naissance de l'institution, elle constitue, selon Antonio Guterres, un

rappel de la responsabilité des États dans la construction d'un avenir commun, à travers le dialogue, la coopération et le respect des engagements internationaux.

CONFLITS, INÉGALITÉS ET CRISE CLIMATIQUE

L'appel du secrétaire général intervient dans un contexte marqué par la multiplication des conflits, l'aggravation des inégalités et l'intensification des effets du changement climatique. Autant de crises qui mettent à l'épreuve les mécanismes de coopération internationale et soulignent la difficulté de parvenir à des réponses concertées face à des menaces qui dépassent les frontières nationales.

« Le monde est ébranlé par des conflits. Frappé de plein fouet par la crise climatique. Miné par l'aggravation des inégalités », a averti Antonio Guterres, mettant en garde contre l'accumulation de facteurs d'instabilité. À ces défis s'ajoutent les transformations technologiques, dont la progression rapide soulève de nouvelles interrogations sur la capacité des



États à en encadrer les effets et à en prévenir les risques.

LE DROIT INTERNATIONAL COMME SOCLE DE COOPÉRATION

Face à cette situation, le chef de l'ONU a plaidé pour un retour aux valeurs qui ont présidé à la création de l'Organisation au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il a notamment mis l'accent sur la nécessité de privilégier « le dialogue, plutôt que la division », « la coopération, plutôt

que la confrontation » et « la solidarité, plutôt que la peur ». Ces principes constituent, selon lui, des repères essentiels pour surmonter les tensions internationales et favoriser des solutions communes aux problèmes auxquels sont confrontées les populations. Leur mise en œuvre suppose notamment que les États respectent la Charte des Nations unies et le droit international, tout en privilégiant les voies diplomatiques pour régler leurs différends. Le multilatéralisme,

fondé sur la concertation entre les nations, demeure ainsi au cœur du message adressé par Antonio Guterres à l'occasion de cette journée. Dans un environnement international marqué par des intérêts divergents et des crises simultanées, la capacité des institutions internationales à rapprocher les positions et à coordonner les réponses apparaît comme un enjeu majeur.

UNE ONU À RENFORCER

Quatre-vingt-un ans après sa création, l'ONU reste, aux yeux de son secrétaire général, un instrument incontournable pour relever les défis mondiaux. Il a exhorté les États membres à unir leurs efforts afin de consolider l'Organisation et de lui donner les moyens de mieux répondre aux attentes des populations.

À travers cet appel, Antonio Guterres réaffirme la nécessité de préserver un cadre international fondé sur des règles communes, dans lequel la paix, le développement et les droits humains constituent des objectifs partagés.

R.N.

CONAKRY, SHANGHAI, LAGOS...

Air Algérie élargit son réseau

Air Algérie renforce sa présence à l'international avec le lancement de cinq nouvelles liaisons vers Conakry, Brazzaville, Lagos, Shanghai et Tripoli, entre le 25 et le 28 octobre 2026. Cette expansion vise à améliorer la connectivité de l'Algérie et à faciliter les déplacements des voyageurs ainsi que les échanges économiques et commerciaux. La première desserte, Alger-Conakry, sera inaugurée le 25 octobre. Trois autres lignes, à destination de Brazzaville, Lagos et Shanghai, suivront le 26 octobre, avant l'entrée en service de la liaison Alger-Tripoli,

li, prévue le 28 octobre. Avec quatre nouvelles destinations africaines, la compagnie nationale entend consolider son ancrage continental et renforcer les connexions entre l'Algérie et plusieurs marchés africains. Ces liaisons devraient également offrir de nouvelles opportunités aux opérateurs économiques et favoriser les échanges commerciaux avec les pays concernés.

En Asie, l'ouverture de la ligne Alger-Shanghai constitue une nouvelle étape dans le développement du réseau chinois d'Air Algérie. Elle vient compléter les dessertes de

Pékin et de Guangzhou, portant à trois le nombre de villes chinoises reliées par la compagnie nationale. Cette nouvelle liaison directe devrait faciliter les déplacements entre les deux pays et accompagner le développement des échanges bilatéraux, notamment dans les domaines commercial et économique.

À travers cette extension, Air Algérie poursuit la diversification de son réseau international et ambitionne de renforcer la présence du pavillon national sur les marchés régionaux et internationaux.

BARRES ASYMÉTRIQUES

Kaylia Nemour conserve son titre mondial

L'Algérienne Kaylia Nemour a conservé sa couronne mondiale aux barres asymétriques, hier, à Rotterdam, lors des Championnats du monde de gymnastique artistique. Elle a devancé l'Allemande Helen Kevric et l'Américaine Skye Blakely, tandis que la Française Elena Colas a terminé au pied du podium, à moins de sept centièmes des médaillées. Cette victoire permet à la championne algérienne de tourner la page d'un concours général frustrant. Favorite de l'épreuve, disputée vendredi, Nemour avait terminé à la quatrième

place après une erreur au saut de cheval, dont elle était sortie «très déçue».

La gymnaste de 19 ans a ainsi retrouvé son meilleur niveau sur son aggrès de prédilection, celui qui lui avait permis de décrocher la médaille d'or aux Jeux olympiques de Paris en 2024.

Il s'agit de son deuxième titre mondial consécutif aux barres asymétriques, après son sacre obtenu l'année précédente à Jakarta. Une nouvelle consécration qui confirme la place de Kaylia Nemour parmi les références mondiales de la discipline.



DÉCÈS DE MOHAMED ALI HAROUN

Le Président de la République présente ses condoléances

Le moudjahid et ancien membre du Haut-Comité d'État (HCE), Mohamed Ali Haroun, est décédé, hier, à l'âge de 99 ans. Figure de la lutte pour l'indépendance nationale, il avait joué un rôle au sein de la Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), notamment dans les domaines politique, médiatique et diplomatique, ainsi que dans le financement de la Révolution de libération. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé un message de condoléances à la famille du défunt, dans lequel il a salué son parcours militant et ses contributions à la cause nationale. Il a rappelé que Mohamed Ali Haroun avait assumé plusieurs responsabilités au sein de la Fédération de France du FLN, participant à l'action diplomatique destinée à faire connaître la cause algérienne à l'étranger et à défendre les militants et détenus algériens devant les tribunaux français. Juriste et avocat, Mohamed Ali Haroun s'était également distingué par son engagement dans la défense des droits des militants nationalistes durant la période coloniale. Après l'indépendance, il avait été élu à la première Assemblée nationale constituante, marquant ainsi le début de son parcours au sein des institutions de l'État. En 1991, il avait été nommé ministre délégué chargé des droits de l'homme. Il avait ensuite siégé au Haut-Comité d'État entre 1992 et 1994, durant une période particulièrement importante de l'histoire politique du pays. Dans son message, le président de la République a rendu hommage à un intellectuel et à un homme d'État ayant consacré une partie importante de sa vie à la lutte nationale et à la construction institutionnelle de l'Algérie indépendante. Il a présenté ses condoléances à la famille du défunt ainsi qu'à ses compagnons de lutte, priant le Tout-Puissant de lui accorder Sa miséricorde et d'accueillir son âme en Son vaste paradis. De son côté, le ministre des Moudjahidines et des Ayants droit, Abdelmalek Tacherift, a exprimé ses condoléances à la famille du défunt, à ses compagnons de lutte et à l'ensemble de la famille révolutionnaire, saluant son engagement au service de la cause nationale.

